



# Bulletin Officiel

N° 4350 Mercredi 08 Mai 2013

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b><u>COMMUNIQUE DU CME</u></b>	
MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES AGREES MANDATES	2-4
<b><u>AVIS DES SOCIETES</u></b>	
<b><u>COMMUNIQUES DE PRESSE</u></b>	
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	5-6
SOCIETE NOUVELLE MAISON DE LA VILLE DE TUNIS - SNMVT -	7
CARTHAGE CEMENT	7
SOMOCER	8
<b><u>DESIGNATION D'INTERMEDIAIRES AGREES MANDATES</u></b>	
NEW BODY LINE	9
Ae TECH	9
LAND'OR	9
ONE TECH HOLDING	9
<b><u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES</u></b>	
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	10
TUNIS RE	10
ASSURANCES SALIM	11
<b><u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u></b>	
BANQUE DE L'HABITAT « 2013-1 »	12-16
<b><u>AUGMENTATIONS DE CAPITAL REALISEES</u></b>	
LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS -	17
SOCIETE CARTHAGE CEMENT	17
<b><u>PAIEMENT DE DIVIDENDES</u></b>	
ATTIJARI FCP CEA	18
ATTIJARI FCP HARMONIE	18
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	19
ATTIJARI FCP SERENITE	19
<b><u>PROJET DE RESOLUTIONS</u></b>	
L'ACCUMULATEUR ASSAD	20-21
ASSURANCES SALIM	22-23
COURBE DES TAUX	24
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	25-26
<b><u>ANNEXE I</u></b>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE EURO-CYCLES	
<b><u>ANNEXE II</u></b>	
OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE HANNIBAL LEASE	
<b><u>ANNEXE III</u></b>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012	
- TUNINVEST	
- AL JAZIRA	
<b><u>ANNEXE IV</u></b>	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2012	
- ATTIJARI FCP CEA	
- ATTIJARI FCP SERENITE	
- ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	
- FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	
- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	
<b><u>ANNEXE V</u></b>	
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31/03/2013	
- CAP OBLIG SICAV	
- SICAV CROISSANCE	
- SICAV RENDEMENT	

## COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires agréés mandatés qui ont déposé des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 07 Mai 2013)

N°	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	<b>Arab Financial Consultants-AFC</b> 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis-Tunisie
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7-Tunisie
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum-Tunisie
		TELNET	Immeuble Ennour, Centre Urbain Nord-1082-Tunis Mahrajène -Tunisie
2	<b>AXIS CAPITAL BOURSE</b> 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48 -Tunisie
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis -Tunisie
		Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN »	Rue Lac Lochness –Les Berges du Lac – 1053 Tunis -Tunisie
3	<b>Amen Invest</b> Immeuble Amen Invest. 9 Rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du Lac – 1053 Tunis -Tunisie
4	<b>BNA Capitaux</b> Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac-1053 Tunis	LES CIMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte -Tunisie
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra -Tunisie
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis -Tunisie
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis -Tunisie
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis -Tunisie
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous -Tunisie
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Nouira 1001 Tunis -Tunisie
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous -Tunisie
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage -Tunisie
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène -Tunisie
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis -Tunisie
		Société Tunisienne de Réassurance - Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis - Tunisie
		Banque Tunisienne de Solidarité-BTS	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis -Tunisie
Société Immobilière et de Participations - SIMPAR	14, rue Masmouda, Mutuelleville 1082 Tunis -Tunisie		

- Suite -

5	<b>Compagnie Gestion et Finance - CGF</b> 6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis	Société Tunisienne d'Equiptement – STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis -Tunisie
		La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation Amina	92-94 avenue Hédi Chaker-1002 Tunis -Tunisie
6	<b>Cofib-Capital Finances-CCF</b> 25, rue Docteur Clamette –1082-Tunis Mahrajène	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous -Tunisie
		Société Industrielle Tunisie Lait-TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse -Tunisie
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra -Tunisie
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis -Tunisie
		Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène -Tunisie
		Electrostar	Boulevard de l'environnement, Route de Naassen- 2013-Bir El Kassâa- Ben Arous-Tunisie
7	<b>Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF</b> Rue du Lac Oubeira, immeuble El Faouz, les Berges de Lac 1053 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis -Tunisie
		Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis -Tunisie
8	<b>Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH</b> Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord 1003 Tunis	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère - Tunisie
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis - Tunisie
		Société MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis -Tunisie
9	<b>Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI</b> Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1080 Tunis (En face de l'INSAT).	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia -Tunisie
		Tunisian Qatari Bank-TQB	Rue cité des sciences BP 320, 1080 Tunis Cedex Tunisie
		Société de Production Agricole de Tébolba -SOPAT	la zone industrielle, BP 19, 5080 Tébolba-Tunisie
		La société HEXABYTE	Avenue Habib Bourguiba, Immeuble CTAMA, 9000, Beja-Tunisie
		NEW BODY LINE	Avenue Ali BELHAOUANE -5100 -Ezzahra Mahdia-Tunisie
10	<b>Mac SA</b> Green Center Bloc C 2 <sup>ème</sup> Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du Lac -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR -Tunisie
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis -Tunisie
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030 -Tunisie
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX -Tunisie

- Suite -

		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9 -Tunisie
		Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage, Montplaisir -1073 Tunis -Tunisie
		HANNIBAL LEASE	Rue du Lac Malaren, Imm. Triki, les berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.
		Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS	Boulevard Ibn Khaldoun, B.P.63, 4018 - Sousse. Tunisie
		Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « S.O.T.E.TEL »	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II Aéroport, BP 640 -1080 Tunisie
		Land'or	Bir Jdid-2054 khelidia- Ben Arous-Tunisie
	11	<b>Attijari Intermédiation</b> Immeuble Fekih- Rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis	La Société Attijari Leasing
ENNAKL Automobiles			Zone Industrielle la Charguia II, 1080 Tunis Cedex BP 129 - Tunisie
La banque Attijari de Tunisie			95 avenue de la liberté 1002 Tunis -Tunisie
12	<b>Compagnie Générale d'Investissement –CGI-</b> 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis -Tunisie
13	<b>FINACORP</b> Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir -Tunisie
14	<b>SOFIGES</b> 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356 -Tunisie
15	<b>Tunisie Valeurs</b> Immeuble Integra- Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène	La Société TUNISIE LEASING (les emprunts obligataires émis par cette dernière)	Centre Urbain Nord, avenue Hédi KARRAY -1082 Tunis Mahrajène -Tunisie
16	<b>MENA CAPITAL PARTNERS</b> Le grand boulevard du lac à coté de l'ambassade du Bahrein 1053 Tunis	AeTECH	ZI Ariana Aéroport-29-, rue des entrepreneurs 2035 Charguia 2 Tunis- Tunisie.
17	<b>BIATCAPITAL</b> Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malaoui - Les Berges du Lac 1053 Tunis	ONE TECH HOLDING	Cité El Khalij-rue du Lac Loch Ness-Immeuble les Arcadres- Tour A- Les Berges du Lac-1053-Tunis -Tunisie
18	<b>STICODEVAM</b> Jardins du Lac II, les berges du Lac 1053 Tunis	Automobile Réseau Tunisien & services - ARTES	39, av Kheireddine Pacha 1002 Tunis -Tunisie
		La Société Tunisie Leasing (les actions anciennes, les actions nouvelles gratuites, les actions nouvelles souscrites et droits rattachés)	Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis -Tunisie

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**

**REF. AC 01/2013**

**DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS**

**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STB**

**I. OBJET**

*La Société Tunisienne de Banque se propose de désigner, par voie d'appel à candidatures, deux Administrateurs Indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration.*

**II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE**

*Les candidats éligibles aux postes d'Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la STB doivent remplir les conditions énumérées dans les "Termes de Référence" (document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés au 4<sup>ème</sup> étage du siège de la STB ou à télécharger sur le site Web de la STB : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn) - **Formulaires utiles**).*

**III. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

*Le dossier de candidature doit comporter les documents ci-après :*

- *une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la STB ;*
- *une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature, son profil, le comité qu'il désire présider (Comité des Risques ou Comité Permanent d'Audit Interne, ... etc) ;*
- *le curriculum vitae du candidat ;*
- *une copie de la carte d'identité nationale ;*
- *la fiche signalétique dûment remplie et signée ;*
- *une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée ;*

*les documents justifiant les compétences et les qualifications du candidat (Diplômes universitaires obtenus dans les spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité ou les sciences économiques ou les sciences de*

- Suite -

---

- *gestion ainsi que les justificatifs de jouir d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine bancaire et notamment dans l'évaluation des risques et l'audit interne) ;*
- *les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre du conseil d'Administration d'une société anonyme ;*
- *un bulletin n° 3 de date récente ne dépassant pas les 3 mois ;*
- *un certificat de non faillite de date récente pour tout candidat ayant, éventuellement, exercé la fonction de dirigeant dans une société.*

***Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus ou ne répondant pas à l'une des exigences des "Termes de Référence" sera automatiquement éliminé.***

*Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à la STB, par écrit, selon l'un des deux modes suivants : **Fax : 71 340163 - E-mail : n.hadji@stb.com.tn***

#### ***IV. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE***

*Le dossier de candidature doit être envoyé par voie postale sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par rapide poste ou par porteur contre décharge à l'adresse suivante :*

***SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE  
Bureau d'Ordre Central  
Rue Hédi Nourira - 1001 Tunis***

*L'enveloppe contenant le dossier de candidature doit être fermée, scellée et doit porter la mention apparente suivante :*

***A ne pas ouvrir  
Appel à candidatures - Réf. AC 01/2013  
Désignation de deux Administrateurs Indépendants  
au Conseil d'Administration de la STB***

*Le dossier de candidature doit parvenir à la STB au plus tard le **Jeudi 23 mai 2013**, date limite de réception des candidatures (le cachet du Bureau d'ordre central de la STB faisant foi).*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis - SNMVT -**

Siège social : 1, rue Larbi Zarrouk BP 740 - 2014 Mégrine -

Le Conseil d'Administration de la Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis (S.N.M.V.T) -MONOPRIX - réuni le lundi 29 avril 2013, a arrêté les comptes de la société au 31/12/2012, dégageant un résultat de 9 376 809DT et a décidé de convoquer une Assemblée Générale ordinaire le 04 juin 2013 et de lui proposer la distribution d'un dividende de six cent millimes (0,600dt) par action.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2013 - AS - 270

---

**CARTHAGE CEMENT**

SIEGE SOCIAL: Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis

La société Carthage Cement informe le public que l'opération d'augmentation de capital dont la période de souscription a été clôturée le 16 avril 2013, a été finalisée.

La réalisation de cette opération a été possible grâce aux actionnaires de la société qui ont contribué à la souscription aux nouvelles actions émises, aussi bien pour Bina Corp (dont le capital est détenu à 70% par l'Etat Tunisien) à hauteur de sa participation de 50,24% que pour les actionnaires minoritaires à hauteur de 49,76 % du capital de la société.

Le capital social de la société est ainsi passé de 145 423 907 DT à 172 134 413 DT par l'émission de 26 710 506 nouvelles actions de nominal 1 DT et au prix d'émission de 3 DT.

Cette augmentation de capital a permis à la société Carthage Cement de lever des fonds à hauteur de 80 131 518 DT et ce dans le cadre du schéma de financement de son programme d'investissement et de développement, pour la réalisation de la nouvelle cimenterie sise à Djebel Rerras dans le Gouvernorat de Ben Arous pour une capacité de 2,3 millions de tonnes de ciment par an.

Par ailleurs, la société informe le public de la mise en service, à la date du 2 mai 2013 par la STEG, de la nouvelle ligne Haute Tension 225 KV Grombalia-Djebel Rerras, ce qui permettra d'entamer les Essais à Vides des équipements ; cette étape constitue la dernière ligne droite dans la réalisation de la cimenterie avant l'entrée en production de l'usine prévue pour l'été 2013.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2013 - AS - 264

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE  
SOMOCER**

Siège social : Menzel El Hayet 5033- Monastir.

En vertu de l'article 4 de la loi 94-117, Le conseil d'administration de la société SOMOCER porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que la société SOTEMAIL, filiale du groupe SOMOCER, a déposé, en date du 25 avril 2013, une demande d'admission sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est à préciser, que la société SOMOCER détient à la date du présent communiqué, quatorze millions quatre vingt sept milles cinq cents (14 087 500) actions dans le capital de SOTEMAIL, de un (1) dinar de nominal chacune, soit 61,25% du capital social de la société.

---

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.



**AVIS DES SOCIETES**

**DESIGNATION D'INTERMEDIAIRES AGREES MANDATES**

**La Société New Body Line**  
Siège social : Avenue Ali Belhaouane 5100 Ezzarha Mahdia-Tunisie  
Capital social : 3.150.000 DT  
Registre de commerce : B 186952000

La Société New Body Line - SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation -TSI-, intermédiaire en bourse sis boulevard de la Terre-Centre Urbain Nord-1080 Tunis, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 271

**La Société AeTECH**

Siège social : ZI Ariana Aéroport-29-, rue des entrepreneurs 2035 Charguia 2-Tunisie  
Capital social : 1.640.000 DT  
Registre de commerce : B 151062001

La Société AeTECH - SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la société Mena Capital Partners -MCP-, intermédiaire en bourse sise rue du Lac Tibériade 1053, les berges du lac - Tunis, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 272

**La société Land'Or**

Siège social : Bir Jdid-2054 khelidia- Ben Arous -Tunisie  
Capital social : 3.244.000 DT  
Registre de commerce : B 1112211997

La Société Land'Or- SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la société «**MAC SA**», intermédiaire en bourse sise Green Center Bloc «C» 2ème étage-Rue du Lac Constance-Les Berges du Lac-1053 Tunis, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 273

**La Société ONE TECH HOLDING**

Siège social : Cité El Khalij-rue du Lac Loch Ness-Immeuble les Arcadres-Tour A- Les Berges du Lac-1053-Tunis  
Capital social : 51.078.075 DT  
Registre de commerce : B 01199462010

La Société ONE TECH HOLDING - SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la société d'intermédiation en bourse, **BIATCAPITAL SA**, sise Boulevard principal- angle rue Turkana et rue Malaoui - Les Berges du Lac 1053 Tunis, comme Intermédiaire Agréé Mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2013 - AS - 274

**AVIS DES SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**  
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

La société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le mercredi 29 mai 2013 à 15 h 30 mn à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sis aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2 012;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ;
- 3- Approbation des états financiers de la Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD arrêtés au 31/12/2012 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4- Approbation des états financiers consolidés du groupe de sociétés ASSAD arrêtés au 31/12/2012 ;
- 5- Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes;
- 8- Fixation des jetons de présence ;
- 9- Information d'un franchissement de seuils à la baisse d'une participation au capital social
- 10- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de la société dans le délai légal.

2013 - AS - 280

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «Tunis Re» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à 10H00 le Jeudi 06 Juin 2013., à l'Hôtel ACROPOLE les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2012.
- 4- Approbation des états financiers de l'exercice 2012 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
- 5- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2012.
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2012.
- 7- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2012.
- 8- Renouvellement des membres représentants du conseil d'administration pour les années 2013, 2014 et 2015.

**NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.**

**Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.**

**Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société**

2013 - AS - 276

**AVIS DES SOCIETES**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

La société « **ASSURANCES SALIM** » informe ses actionnaires que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **Mardi 21 Mai 2013, à 10 h 30mn** au siège de la Banque de l'Habitat sis au 18 Av. Mohamed V-1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2012 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes pour l'exercice 2012 ;
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2012 ;
- 4- Approbation des opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2012;
- 7- Fixation des jetons de présence des administrateurs et des membres du comité permanent d'audit.
- 8- Désignation du co- commissaire aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article 37 des statuts, les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrit sur les registres sociaux huit jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Les autres titulaires d'actions inférieures à 10 peuvent pour être admis dans l'assemblée Générale Ordinaire se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société sis à l'Immeuble Assurances Salim, Lotissement AFH/ BC5, au Centre Urbain Nord Tunis.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « Banque de l'Habitat 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque de l'Habitat a décidé, lors de sa réunion tenue le 29/06/2011, d'émettre un emprunt obligataire et/ou emprunt subordonné pour un montant total ne dépassant pas 150 000 000 dinars dans un délais ne dépassant pas les 3 ans et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration de la Banque pour fixer les caractéristiques et les conditions de l'émission envisagée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 21/03/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars et d'une durée de vie totale de 7 ans aux taux d'intérêt fixe et/ou variable et au prix d'émission de 100 dinars.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs donné tout pouvoir à la Direction Générale de la banque pour fixer les caractéristiques définitives de l'émission.

A cet effet, la Direction Générale de la banque a fixé les taux d'intérêt comme suit :

Taux : fixe de **6,80%** brut l'an et/ou variable **TMM+1,80%** brut l'an

#### Dénomination de l'emprunt

Banque de l'Habitat 2013-1.

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **Période de souscriptions et de versements**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 28/06/2013, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/07/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du 16/05/2013 aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

### **But de l'émission**

Le produit L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique générale de la banque qui vise notamment à renforcer les crédits habitat.

La banque veillera à être plus à l'écoute de "ses clients particuliers" en mettant à leur disposition des produits mieux adaptés et en meilleure conformité avec leurs besoins.

En effet, l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » a pour objectifs de:

- Consolider les ressources longues afin de préserver ses équilibres en matière d'adéquation emplois-ressources ;
- Assurer un certain équilibre entre les ressources et les emplois ;
- Respecter les ratios réglementaires ;
- Assurer un meilleur financement des crédits à moyen et à long terme notamment l'immobilier ;
- Financer des crédits sur des ressources de même maturité pour adosser respectivement les ressources à moyen et long terme aux emplois à moyen et long terme et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ses ressources et de ses emplois ;
- Diversifier de plus en plus les produits de la banque.

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date

- Suite -

limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

### **Date de jouissance en intérêts**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 28/06/2013 et ce, même en cas de prorogation à cette date.

### **Date de règlement**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

Taux fixe : 6,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le 28 juin de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 28/06/2020.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la 1<sup>ère</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions jusqu'à la 6<sup>ème</sup> année d'un montant annuel de 14,300 dinars par obligation et de 14,200 dinars par obligation la 7<sup>ème</sup> année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 28/06/2020.

### **Prix de remboursement**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

### **Paiement**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 28 juin de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts seront effectués à partir de la 1<sup>ère</sup> année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/06/2014.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

#### **Durée totale**

Les obligations de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront émises pour une durée de 7 ans.

#### **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est de 3,997 ans pour le présent emprunt.

#### **Duration (souscription à taux fixe)**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,527 années.

#### **Notation de la banque et son historique**

La Banque de l'Habitat est notée par l'agence internationale STANDARDS&POOR'S depuis septembre 2003 sur l'échelle internationale.

Les notes initiales attribuées sont les suivantes : "BB" à long terme avec perspective stable et "B" à court terme. Ces notes ont été maintenues en 2004 et 2005.

Le 30/08/2006, l'agence de notation a relevé la note de contre partie sur le long terme de "BB" à "BB+" avec perspective stable et a confirmé la note de contrepartie sur le court terme à "B". Ces mêmes notes ont été confirmées en novembre 2006.

Le 19/09/2007, l'agence de notation STANDARDS&POOR'S a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "stable" à "positive". Ce changement de perspective reflète l'amélioration de la qualité des actifs et des performances financières de la BH, laquelle découle de la réorientation de sa stratégie vers les crédits aux particuliers et les crédits institutionnels à court terme. Dans le même temps, les notes de contrepartie "BB+" long terme et "B" court terme ont été confirmées.

Le 28/07/2008, l'agence de notation a révisé la perspective attachée à la notation de la banque de "positive" à "stable". Cependant, les notes de contrepartie ont été améliorées passant de "BB+" long terme à "BBB-" et de "B" à court terme à "A-3".

Ces notes ont été maintenues en 2009 et 2010 avec "BBB-" à long terme, "A-3" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

En 2011 et à deux reprises, soit le 20 janvier et le 21 mars, l'agence a noté la banque "BB+" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "négative".

Le 29/05/2012, la notation a été révisée en "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

Cette dernière notation, a été maintenue en date du 05/11/2012 soit "BB-" à long terme, "B" à court terme et des perspectives d'avenir "stable".

#### **Notation de l'émission**

Le présent emprunt n'est pas noté.

#### **Mode de placement**

L'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toutes personnes physiques ou morales intéressées aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3<sup>ème</sup> Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

- Suite -

### **Fiscalité des titres**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Banque de l'Habitat 2013-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Cotation en Bourse**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse la SIFIB-BH de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

La Banque de l'Habitat, s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire « Banque de l'Habitat 2013-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive des tribunaux de Tunis I.

### **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter la banque un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13- 0828** du **30 Avril 2013**, du document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » enregistré auprès du CMF en date du **30 Avril 2013** sous le n°**13-003** et des états financiers de la Banque de l'Habitat relatifs à l'exercice 2012.

La note d'opération et le document de référence « Banque de l'Habitat 2013-1 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Banque de l'Habitat sise au 18 Avenue Mohamed V –1080– Tunis, de la SIFIB-BH, intermédiaire en bourse, sis à l'Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajène et sur les sites internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn), de la BH : [www.bh.com.tn](http://www.bh.com.tn) et de la SIFIB-BH : [www.sifibbh.com.tn](http://www.sifibbh.com.tn).

Les états financiers de la BH arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.



**AVIS DES SOCIETES**

**AUGMENTATIONS DE CAPITAL REALISEES****Les Ateliers Mécaniques du Sahel****-AMS-**

Siège social : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, informe les actionnaires de la société Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS- et le public que l'augmentation du capital social de la société Les AMS de **9.519.620 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **30 Août 2012** et qui a été ouverte à la souscription le **03 Avril 2013**, conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du **19 Mars 2013** sous le n° **13-0814**, a été réalisée par :

- L'émission, au pair, de **1.211.588 actions nouvelles** de nominal 5 dinars souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription, à raison de sept (7) actions nouvelles pour vingt (20) actions anciennes ;
- L'attribution de **692.336 actions gratuites** aux anciens actionnaires, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Le capital social de la société Les Ateliers Mécaniques du Sahel -AMS- est ainsi porté à **26.828.020 dinars** divisé en **5.365.604** actions de nominal 5 dinars et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

---

 2013 - AS - 282

---

**SOCIETE « CARTHAGE CEMENT »**

Siège Social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1 -4-3,

-Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053

La Société MAC SA, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance des actionnaires de la société «CARTHAGE CEMENT» et du public que l'augmentation en numéraire du capital social de la société «CARTHAGE CEMENT» de **26 710 506 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **21 Juin 2012** et ouverte à la souscription le **02 Avril 2013**, conformément au prospectus d'émission visé par le CMF en date du **18 Mars 2013** sous le n° **13-0813**, a été réalisée par l'émission de **26 710 506** actions nouvelles de nominal 1 dinar chacune majoré d'une prime d'émission de 2 dinars, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de la société «CARTHAGE CEMENT» est ainsi porté à **172 134 413 dinars** divisé en **172 134 413** actions de nominal 1 dinar et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

---

 2013 - AS - 283

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP CEA**

Fonds Commun de Placement

**Adresse :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

**ATTIJARI GESTION** société de gestion d'**ATTIJARI FCP CEA** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende de :

**0,268 dinars, net par part**

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **27 mai 2013** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2013 - AS - 284

---

**ATTIJARI FCP HARMONIE**

Fonds Commun de Placement

**Adresse :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

**ATTIJARI GESTION** société de gestion d'**ATTIJARI FCP HARMONIE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende de :

**0,140 dinars, net par part**

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **27 mai 2013** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2013 - AS - 285

**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

Fonds Commun de Placement

**Adresse :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

**ATTIJARI GESTION** société de gestion d'**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende de :

**0,086 dinars, net par part**

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **27 mai 2013** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2013 - AS - 286

---

**ATTIJARI FCP SERENITE**

Fonds Commun de Placement

**Adresse :** Immeuble Fékih – Rue des Lacs de Mazurie  
1053 Les Berges du Lac

**ATTIJARI GESTION** société de gestion d'**ATTIJARI FCP SERENITE** informe les porteurs de parts qu'elle mettra en paiement au titre de l'exercice 2012 un dividende de :

**0,199 dinars, net par part**

Ce dividende, exonéré de tout impôt et taxe, est payable à partir du **27 mai 2013** auprès des guichets d'ATTIJARI BANK.

**Option**

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

---

2013 - AS - 287

**AVIS DES SOCIETES**

**Projet de résolutions AGO**

**L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD**  
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2013.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2012 présentant un bénéfice net de 7.066.014,618 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2012 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 8.334.458,029 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 7.745.352,171 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2012 s'élevant à 7.066.014,618 Dinars comme suit :

- Suite -

<b>BENEFICE NET</b> .....	7.066.014,618
Reprise des reports à nouveau antérieurs.....	2.524.942,313
<b>-PREMIER RELIQUAT</b> .....	<b>9.590.956,931</b>
- Réserves légales 5% (solde).....	50.000,000
- Réserves pour réinvestissement exonérées.....	980.000,000
<b>. BENEFICE DISPONIBLE</b> .....	<b>8.560.956,931</b>
- Intérêts statutaires (6% du capital de 12.000.000).....	720.000,000
<b>DEUXIEME RELIQUAT</b> .....	<b>7.840.956,931</b>
- Super dividendes (0,320 TND par action X 12.000.000).....	3.840.000,000
- Report à nouveau 2012.....	4.000.956,931

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,380 Dinars par action d'une valeur nominale de Un dinar.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le.....

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Dix Mille Dinars (110.000,000 TND) au titre de l'exercice 2012.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Messieurs Mahmoud ZAHAF et Walid BOUCHOUCHA en qualité de co-commissaires aux comptes de la société « L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD » pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

**AVIS DES SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**ASSURANCES SALIM**

Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 21 mai 2013.

**PREMIERE RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2012 tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2012.

Cette résolution mise aux voix est .....

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est .....

**TROISIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2012 fait ressortir un bénéfice net après modifications comptables de 4 197 207,052 D;

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit:

- Suite -

<b>Bénéfice Net</b>	4 197 207,052
Report exercice 2011	404 004,297
<b>Total</b>	<b>4 601 211,349</b>
Reserves légales ( 5% )	-
<b>1er reliquat</b>	<b>4 601 211,349</b>
Réserves pour réinvestissement exonéré	2 152 900,000
<b>2eme reliquat</b>	<b>2 448 311,349</b>
Dividendes	<b>2 261 000,000</b>
<b>Report à nouveau</b>	<b>187 311,349</b>

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant net des dividendes à distribuer aux actionnaires à 0,850 D par action.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du ..... auprès des intermédiaires en bourse dépositaires.

Cette résolution mise aux voix est .....

#### **QUATRIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale fixe, pour l'exercice 2012, le montant net des jetons de présence à 5 000 D par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est .....

#### **CINQUIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit au titre de l'exercice 2012 à un montant net de 5 000 D par membre.

Cette résolution mise aux voix est .....

#### **SIXIEME RESOLUTION:**

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire aux comptes HLB GS AUDITING représenté par Monsieur GHAZI HANTOUS est arrivé à expiration et après avoir pris connaissance de la proposition du comité permanent d'audit et du conseil d'administration, décide de nommer ..... en tant que co-commissaire aux comptes pour les exercices 2013-2014 et 2015.

Cette résolution mise aux voix est .....

#### **SEPTIEME RESOLUTION :**

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est .....

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 08 MAI 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,749%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,709%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,670%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,572%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,549%	1 006,090
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,533%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,484%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,396%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014	4,318%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,338%	1 028,253
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,425%	1 042,442
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,642%	1 038,677
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		4,889%	1 002,190
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,042%	1 005,098
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,257%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,320%		997,311
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,550%	1 043,247
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,050%		974,639
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,059%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,074%	972,127
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 043,107
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		953,408

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	144,961	144,972		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,759	12,760		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,311	1,312		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	35,519	35,522		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,232	48,236		
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	162,394	162,133		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	567,248	566,372		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	124,621	124,243		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	124,162	124,025		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	117,394	117,265		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	113,073	112,967		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,667	87,286		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	141,223	141,443		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	97,993	97,538		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	108,033	107,919		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 327,762	1 331,291		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 277,796	2 290,076		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	106,451	106,245		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,834	102,682		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,174	122,334		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 190,241	1 195,803		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	128,886	128,633		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,399	15,505		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	6 033,118	6 035,264		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 047,523	5 049,132		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,193	2,208		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,893	1,899		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,138	1,136		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	105,419	105,429
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	101,852	101,862
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	103,125	103,134
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	102,466	103,903	103,915
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,164	104,553	104,564
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	106,613	107,907	107,918
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,696	105,121	105,132
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	101,016	101,026
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	101,577	101,587
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,393	106,592	106,602
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	101,616	102,856	102,874
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	101,573	101,584
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,745	104,981	104,990
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	104,291	104,301
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	103,127	103,137
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,929	104,002	104,010
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	100,207	100,216
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,217	105,580	105,590
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,401	103,789	103,800
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,370	104,631	104,642
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	104,285	105,374	105,383
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,367	103,732	103,743
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	101,282	101,292
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,521	105,618	105,627
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	101,942	103,165	103,175

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,267	10,268
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,310	104,552	104,562
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	103,455	104,711	104,721
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,079	102,300	102,371
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	68,838	68,660
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	150,572	152,090	152,138
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1493,097	1508,682	1508,720
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	109,146	108,891
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,633	110,651	108,307	108,155
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	87,724	87,787	87,450
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,575	16,575
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	272,766	275,283
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	39,445	38,460	38,373
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 463,959	2 412,763	2 403,097
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	78,374	78,895	79,090
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,043	57,565	57,692
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	99,438	102,191	102,210
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	111,271	113,171	113,251
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	102,854	102,869
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,368	11,371
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	12,241	12,252
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	15,120	15,077
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,826	14,791
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,161	12,188	12,168
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,731	10,845	10,806
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,515	10,652	10,632
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,686	10,762	10,757
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	123,670	125,843	125,770
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	125,225	127,091	126,905
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,509	10,422	10,393
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	107,944	107,534
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,855	20,396	20,397
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	84,746	84,840
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	88,087	88,275
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	96,633	97,660	97,475
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	98,146	98,020
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	100,935	100,638
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	98,561	98,522
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	96,420	96,171
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	106,914	105,918
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	134,318	132,117
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,883	10,701	10,757
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	117,185	116,578	117,012
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	116,684	117,630	117,845
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	103,916	103,688	104,371
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	99,728	100,412
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	180,586	189,015	188,878
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	161,095	166,198	166,101
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,686	144,512	144,651
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 973,706	10 318,680	10 315,734
104	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	20,959	20,812
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	136,457	135,427
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 528,855	1 530,092
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	110,862	111,147
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	91,152	91,233
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,510	118,392	118,210
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	9 259,595	9 205,729	9 294,853
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,811	9,700
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,580	9,534

\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 10D

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant**  
**du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

**IMPRIMERIE**  
**du**  
**CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**Portée du visa du CMF :** Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME - OPF -  
PLACEMENT GARANTI  
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ EURO-CYCLES**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société EURO-CYCLES.

Dans le cadre du prospectus, la société EURO-CYCLES a pris les engagements suivants:

- Rectifier la première résolution du procès verbal de l'AGE du 23 novembre lors de la prochaine AGE ;
- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions EURO-CYCLES acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens, s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse
- Mettre en place une structure d'audit interne.
- Mettre en place une structure de contrôle de gestion;
- Créer un comité permanent d'audit;
- Etablir un manuel de procédures ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne;
- Tenir ses Assemblées Générales à Tunis ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an;
- Se conformer aux dispositions du système comptables des entreprises et ce pour les états financiers arrêtés au 31/12/2012 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société EURO-CYCLES s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant trois (3) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Les initiateurs de l'offre, s'engagent à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société, mettant en péril l'avenir de celle-ci, nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus d'introduction, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, la structure mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

## **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE EURO-CYCLES AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE:**

La Bourse a accordé en date du 21 décembre 2012 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 400 000 actions de nominal un (1) dinars chacune, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.
- La justification de la diffusion dans le public d'au moins 10% du capital auprès de 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.
- La justification de l'existence d'un manuel de procédure d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, d'une structure d'audit interne et de contrôle de gestion.

Par ailleurs, le conseil de la Bourse a pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité.

Le conseil de la Bourse a, également, recommandé l'établissement d'un pacte entre les principaux actionnaires ainsi que la communication de la rémunération des dirigeants du groupe.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions EURO-CYCLES se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 11,200 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Autorisation de l'ouverture du capital:**

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 7 novembre 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EURO-CYCLES tenue le 23 novembre 2012 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au Marché Principal de la cote de la Bourse de Tunis.

### **Actions offertes au Public**

L'introduction de la société EURO-CYCLES au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession au public de la part de ses actionnaires actuels de 1.620.000 actions d'une valeur nominale de un (01) dinar chacune, représentant 30% du capital.

L'offre se fera par le moyen :

- D'une Offre à Prix Ferme de 907.200 actions représentant 56% du total des actions à céder, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- D'un Placement Garanti auprès d'investisseurs étrangers et locaux avertis\* agissant pour compte propre (conformément aux dispositions de l'article 56 du Règlement Général de la Bourse) de 712.800 actions représentant 44 % du total des actions à céder, centralisé auprès de Amen Invest, Intermédiaire en Bourse.

Le placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de première cotation en Bourse.

-----  
\* Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - Total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

## **1- Présentation de la société:**

**Dénomination sociale** : EURO-CYCLES  
**Siège social** : Zone Industrielle Kalâa Kébira - 4060 Sousse-  
**Forme juridique** : Société Anonyme  
**Date de constitution** : Novembre 1993  
**Capital social** : 5 400 000 dinars

**Objet social** : La société a pour objet les opérations suivantes :

- La fabrication, le montage, la vente, tout autre commerce des cycles à deux roues ou tout autre produit faisant partie de l'univers des roues et du cycle sous toutes ses formes.

- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou par appel à la sous-traitance des tâches connexes. A cet effet, elle peut gérer et posséder des aires de stockage et d'entrepôt, procéder à des opérations de conditionnement et d'emballage, assurer par elle-même, par ses moyens ou par recours à la location des transports intérieurs et internationaux et réaliser toutes sortes d'opérations de transit conformément à la législation en vigueur: ainsi que toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à l'objet ci-dessus indiqué et susceptible d'en faciliter l'extension et le développement.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **20 mai 2013 au 7 juin 2013 inclus**.

La réception des ordres dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **20 mai**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **7 juin** inclus.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porte jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre au public, le prix de l'action Euro-cycles, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 11,200 dinars aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement d'ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions Euro-cycles dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'OPF.

Le règlement des ordres d'achat par les investisseurs étrangers et locaux avertis agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Euro-cycles dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès d'Amen Invest, au comptant, au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions de la société EURO-CYCLES exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme .

Amen Invest est seule habilitée à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions EURO-CYCLES exprimés dans le cadre du Placement Garanti.

## **6- Catégories, modalités et délais de délivrance des actions**

### **Offre à Prix Ferme**

Trois (03) catégories d'ordres d'achat seront offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme :

Catégorie A	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 10 actions et au maximum 500 actions.
Catégorie B	Ordres réservés aux personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères désirant acquérir au minimum 501 actions et au maximum 27.000 actions pour les non institutionnels et un maximum 270.000 actions pour les institutionnels.
Catégorie C	Ordres réservés aux OPCVM tunisiens désirant acquérir au minimum 500 actions et au maximum 270.000 actions.  Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

**Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans l'une de ces trois catégories ne peuvent pas donner des ordres dans le cadre du Placement Garanti et inversement.**

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité des titres demandés et l'identité du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 10 ni supérieur à 0,5% du capital pour les non institutionnels (soit 27 000 actions) et à 5% du capital social (soit 270.000 actions) pour les institutionnels\*. En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

\* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.



Outre l'ordre qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration dûment signé et légalisé ;
- Un nombre d'ordre d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples chez un même intermédiaire, seul l'ordre portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu. Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présentés à des fins de contrôle.

### Mode de répartition des titres

	Nombre d'actions	Montant	% du capital	% de l'OPF
Catégorie A	194 400	2 177 280	3.60%	21.43%
Catégorie B	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Catégorie C	356 400	3 991 680	6.60%	39.29%
Total	907 200	10 160 640	16.80%	100.00%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

- Pour la catégorie A: les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement ;
- Pour la catégorie B: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;
- Pour la catégorie C: les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue;

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis B.

### **Transmission des ordres et centralisation:**

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les ordres reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Amen Invest, intermédiaire en bourse introducteur, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

### **Placement Garanti:**

Dans le cadre du Placement Garanti, 712.800 actions EURO-CYCLES représentant 13,2% du capital de la société seront offertes aux investisseurs. Ce placement garanti sera centralisé auprès d'Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit à Amen Invest, intermédiaire en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau du présent prospectus.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur 27 000 actions pour les non institutionnels (soit au plus 0.5% du capital social) et 270 000 actions pour les institutionnels\* (soit au plus 5% du capital social).

**Les investisseurs dans le cadre du placement garanti n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

**Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis A, puis C de l'Offre à Prix Ferme.**

\* Tels que définis par l'article 39 alinéa 3 du Règlement Général de la Bourse.

## **Transmission des ordres**

A l'issue de l'opération de placement, Amen Invest, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Amen Invest et comporter son cachet.

## **Soumission et vérification des ordres**

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Garanti, sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

## **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achats donnés dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

## **8- Règlement des capitaux et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la BVMT communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 29 avril 2013 aux actions de la société EURO-CYCLES le code ISIN TN0007570013.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par Amen Invest, intermédiaire en Bourse.

### **9- Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

### **10- Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Tunis I.

### **11- Avantage fiscal**

Aucun avantage fiscal n'est prévu pour la société Euro-cycles. Etant donné son statut d'entreprise exportatrice, l'entreprise bénéficie d'un taux d'imposition de 10% (voir d'une exonération).

### **12- Contrat de liquidité :**

Les initiateurs de l'offre se sont engagés à consacrer un million et un dinars (1 000 001 DT) et quatre vingt neuf mille deux cent quatre vingt sept (89 287) actions pour alimenter un contrat de liquidité qui aura une durée d'une année à partir de la date d'introduction en bourse des actions EURO-CYCLES. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en Bourse introducteur Amen Invest.

**Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse, visé par le Conseil du Marché Financier sous n°13-826 du 29/04/2013 est mis à la disposition du public auprès de la société EURO-CYCLES, de AMEN INVEST, intermédiaire en bourse chargé de l'opération ainsi que sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

#### **VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2012 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2013.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « HANNIBAL LEASE »**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Hannibal Lease ».

Dans le cadre de la note d'opération, la société « Hannibal Lease » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Hannibal Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre en place un manuel des procédures ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an.

Aussi, les actionnaires actuels de la Société « Hannibal Lease » se sont engagés après l'introduction de la Société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Hannibal Lease »<sup>(\*)</sup>, détenant actuellement 57,69% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

---

(\*) Investment Trust Tunisia SA, Financière Tunisienne SA, Mr. Hédi Djilani et Mr. Mohamed-Hechmi Djilani.

En outre, et en vertu des termes de la note d'opération, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier

### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « HANNIBAL LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 14 mars 2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 5 740 000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune, composées de 4 000 000 actions anciennes et de 1 740 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil de Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 30,3% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;
- La justification de l'existence d'un manuel de procédures.

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente opération aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société « Hannibal Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 9,500 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

### **Décision ayant autorisé l'opération :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 05 mars 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a approuvé la décision d'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

### **Autorisation d'augmentation du capital**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Hannibal Lease, réunie le 17 avril 2013, a décidé dans sa 2<sup>ème</sup> résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 8 700 000 dinars pour le porter de 20 000 000 dinars à 28 700 000 dinars et ce, par l'émission de 1 740 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix de 9,500 dinars l'action soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 01/01/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013 a donné tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour constater la réalisation définitive de ladite augmentation.

### **Droit Préférentiel de Souscription**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 17/04/2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital projetée à des nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs Droits Préférentiels de Souscription à ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces Droits Préférentiels de Souscription pour la totalité de l'augmentation de capital.

### **Actions offertes au public :**

L'introduction de la société « Hannibal Lease » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique, de 1 740 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, représentant 30,31% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une Offre à Prix Ferme de 1 070 500 actions représentant 61,52% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- Un Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre de 669 500 actions représentant 38,48% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

### **1- Présentation de la société**

**Dénomination sociale :** Hannibal Lease S.A.

**Siège social :** Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac – 1053 Tunis.

**Forme juridique :** Société Anonyme.

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

**Législation particulière applicable :** La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

**Date de constitution :** 11/07/2001

**Capital social :** 20 000 000 dinars divisé en 4 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

**Objet social :** La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

## **2- Période de validité de l'offre**

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **21 Mai 2013 au 05 Juin 2013 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **21 Mai 2013**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation, sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **05 Juin 2013 inclus**.

## **3- Date de jouissance des actions**

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance à partir du **01/01/2013**.

## **4- Modalités de paiement du prix**

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société « Hannibal Lease», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 9,500 dinars, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Garanti.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Hannibal Lease» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions Hannibal Lease dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de MAC SA au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.



## **5- Etablissements domiciliaires**

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Hannibal Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 941 655 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

## **6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres**

L'offre porte sur 1 740 000 actions, soit 30,31% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

### **6-1- Offre à Prix Ferme :**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

#### **Catégorie A :**

9,86% des actions offertes, soit 105 500 actions seront réservées au personnel de la société « Hannibal Lease », sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation.

**Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en Bourse MAC SA.**

#### **Catégorie B :**

22,61% des actions offertes, soit 242 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.

**Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.**

#### **Catégorie C :**

67,54% des actions offertes, soit 723 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions, soit 0,5% du capital social après augmentation, pour les non institutionnels et 287 000 actions, soit 5% du capital social après augmentation, pour les institutionnels.

**Etant précisé que les institutionnels qui auront à souscrire à cette catégorie ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.**

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM: la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 28 700 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 287 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes de souscriptions émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

### **Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 1 070 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes et réparties en trois (3) catégories :

<b>Catégorie</b>	<b>Montant en DT</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Répartition en % de l'OPF</b>	<b>Répartition en % du capital de la société après augmentation</b>
<b>Catégorie A:</b> Personnel de la société Hannibal Lease sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 28 700 actions.	1 002 250	105 500	9,86%	1,84%
<b>Catégorie B:</b> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 2 000 actions.	2 299 000	242 000	22,61%	4,22%
<b>Catégorie C:</b> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 2 001 actions et au maximum 28 700 actions pour les non institutionnels et 287 000 actions pour les institutionnels.	6 868 500	723 000	67,54%	12,60%
<b>Total</b>	<b>10 169 750</b>	<b>1 070 500</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,65%</b>

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

**Pour la catégorie B:** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie C:** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis à la catégorie C puis à la catégorie A.

#### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Pour la catégorie A, la liste des demandes de souscription sera transmise par MAC SA, intermédiaire en Bourse, à la BVMT et ce, dans les mêmes conditions précitées.

## Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

### 6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 669 500 actions « Hannibal Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs étrangers et/ou locaux avertis<sup>(\*)</sup> agissant pour compte propre.

Catégories	Nombre d'actions	Montant en DT	Répartition en % du capital de la société après augmentation
Investisseurs étrangers et/ou locaux avertis agissant pour compte propre	669 500	6 360 250	11,66%
<b>Total</b>	<b>669 500</b>	<b>6 360 250</b>	<b>11,66%</b>

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'investisseurs avertis conformément à ce qui a été fixé au niveau de la présente note d'opération.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social après augmentation du capital, soit 287 000 actions pour les institutionnels, ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation du capital, soit 28 700 actions pour les non institutionnels.

**Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.**

---

(\*)Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales,
- la caisse de dépôts et de consignations,
- les établissements de crédit,
- les sociétés d'investissement,
- les organismes de placement collectif en valeurs mobilières,
- les compagnies d'assurance et de réassurance,
- les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières,
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
  - ✓ effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes,
  - ✓ total du bilan supérieur à 20 millions de dinars,
  - ✓ chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieurs à 40 millions de dinars.

### **Transmission des demandes:**

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

### **Soumission et vérification des demandes :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

### **7- Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription seront frappées.

### **8- Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 18/04/2013 aux actions anciennes de la société Hannibal Lease, le code ISIN : TN0007310139.

La société Hannibal Lease s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par l'intermédiaire en Bourse MAC SA.

### **9- Cotation des titres**

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

## **10- Avantage fiscal**

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que " *Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014*".

Par conséquent, la société « Hannibal Lease » pourrait en bénéficier et donc, la charge d'impôt sur les sociétés constatée dans les projections 2012-2016 serait révisé à la baisse ce qui augmenterait le résultat net de la société.

## **11- Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, Intermédiaire en Bourse et deux actionnaires actuels de la société « Hannibal Lease » à savoir Mr. Mohamed Hechmi Djilani et la société Investment Trust Tunisia SA, portant sur 9,92% du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de 650 000 dinars et 37 795 actions.

## **12- Régulation du cours boursier**

Les actionnaires de la société « Hannibal Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à la société MAC SA, intermédiaire en Bourse.

*Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°13- 0827 du 30 Avril 2013, du document de référence « HL 2012 » enregistré auprès du CMF en date du 16 Août 2012 sous le n°12-006 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 05 Avril 2013 sous le n°12-006-A002 et des états financiers de Hannibal Lease relatifs à l'exercice 2012.*

*La note d'opération, le document de référence « HL 2012 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, sise à Green Center, Bloc C, 2<sup>ème</sup> étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).*

*Les états financiers de Hannibal Lease arrêtés au 31 Décembre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF.*

AVIS DES SOCIETES

**ETATS FINANCIERS**

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT  
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société Tunisienne d'Investissement -Tuninvest –SICAR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 22 mai 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Walid BEN SALAH.

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012  
(Montants exprimés en dinars)**

	Notes	2012	31 Décembre -	2011
<b>ACTIFS</b>				
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Immobilisations financières		3 428 354		3 876 733
Moins : provisions		(860 100)		(860 100)
	3	<u>2 568 254</u>		<u>3 016 633</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>2 568 254</u>		<u>3 016 633</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Autres actifs courants	4	543 975		611 329
Placements et autres actifs financiers	5	6 821 870		6 418 033
Liquidités et équivalents de liquidités	6	383		144 608
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>7 366 228</u>		<u>7 173 970</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>9 934 482</u>		<u>10 190 603</u>

		31 Décembre	
	Notes	2012	2011
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000
Résultats reportés		6 395 878	5 884 146
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>7 844 878</u>	<u>7 333 146</u>
Résultat de l'exercice		623 339	1 477 732
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	7	<u><u>8 468 217</u></u>	<u><u>8 810 878</u></u>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Autres passifs courants	8	1 466 265	1 379 725
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><u>1 466 265</u></u>	<u><u>1 379 725</u></u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><u>9 934 482</u></u>	<u><u>10 190 603</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	Notes	2012	2011
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus des titres	9	822 364	1 750 468
Autres revenus	10	7 796	79 935
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>830 160</u>	<u>1 830 403</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges nettes sur cession de titres	11	23 888	4 162
Diverses charges d'exploitation	12	182 103	347 129
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>205 991</u>	<u>351 291</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>624 169</u>	<u>1 479 112</u>
Produits (Charges) financier(e)s net(te)s		-	450
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>624 169</u>	<u>1 479 562</u>
Impôts sur les sociétés	13	(830)	(1 830)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<u><u>623 339</u></u>	<u><u>1 477 732</u></u>



**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinars)

		31 Décembre	
	<u>Notes</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net	7	623 339	1 477 732
Ajustements pour :			
Plus values sur cessions d'immobilisations financières	3	(320 132)	(1 152 414)
Variation des :			
Autres actifs courants	4	67 354	(364 706)
Placements et autres actifs financiers	5	(403 837)	502 515
Autres passifs courants	14	86 540	239 342
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		53 264	702 469
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	15	768 511	1 364 670
Encaissements provenant de la cession des actions rachetées		-	109 209
Décaissements affectés aux rachats par la société de ses propres actions		-	(99 982)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		768 511	1 373 897
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Décaissements provenant de l'opération de réduction du capital		-	(966 000)
Distribution des dividendes	7	(966 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(966 000)	(1 932 000)
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>( 144 225)</b>	<b>144 366</b>
Trésorerie au début de l'exercice	6	144 608	242
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6	383	144 608

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7.350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n°2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 décembre 2008 et le décret-loi n°2011-99 du 21 octobre 2011.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable les plus values provenant des opérations de cession ou de rétrocession des titres qui remplissent les conditions suivantes :

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe I de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS, lorsque la cession ou la rétrocession a lieu après l'expiration de la cinquième année suivant celle de leur acquisition, et ce, dans la limite de 50% de la plus value réalisée ;

- Les actions et les parts sociales souscrites ou acquises dans le cadre du paragraphe III de l'article 48 nonies du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, la plus-value provenant de la cession des actions et des parts sociales souscrites ou acquises avant la date de promulgation du décret-loi n° 2011-100 du 21 octobre 2011, est déductible en totalité.

En matière de taxe sur la valeur ajoutée, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel.

## NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

### 2-1 : Portefeuille titres

Les titres de participation et les titres immobilisés sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Le prix d'acquisition est réduit d'une part de dividendes lorsqu'il est clairement démontré que ces derniers représentent une distribution sur des bénéfices définitivement réalisés à la date d'acquisition et ce indépendamment de la décision de distribution qui pourrait être postérieure à cette date.

Cette méthode, même si elle traduit de manière fiable la substance et la réalité économique des opérations, constitue néanmoins une dérogation aux dispositions du § 9 de la norme comptable 07 relative aux placements qui prévoit que le coût d'acquisition n'inclut que la part de dividendes dont la décision de distribution est antérieure à la date d'acquisition.

### 2-2 : Les titres de placement

Les titres de placements sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

A la clôture de l'exercice, les plus values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de l'exercice, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

## NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		2012	2011
Titres de participation	(A)	2 928 254	3 327 909
Titres immobilisés		500 100	500 100
Créances immobilisées		-	48 724
		3 428 354	3 876 733
<b>A déduire :</b>			
Provisions pour dépréciation	(B)	(860 100)	(860 100)
		2 568 254	3 016 633
Montant net		2 568 254	3 016 633

## A/ TITRES DE PARTICIPATION

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Plus values</u>
<u>Soldes au 31 Décembre 2011</u>	3 327 909	
<u>Cessions de l'exercice</u>		
* Société SOMATRAL	(399 654)	320 032
* Société SOMATRAL COMMERCIAL	(1)	100
<u>Soldes au 31 Décembre 2012</u>	<u>2 928 254</u>	<u>320 132</u>

## B/ PROVISIONS

Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 860.100, se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100
<b><u>Total</u></b>	<u>860 100</u>	<u>860 100</u>

**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2012**

**I- Titres de participation**

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>	<u>% détenu</u>
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	124 032	10,000	4,031	500 000	Souscription et actions gratuites	26,39%
* Société TUNISAVA	302 606	10,000	3,725	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14,19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	10,000	13,659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	22,16%
* Société Hydrosol Fondation	8 865	100,000	25,504	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17,74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10,000	10,000	100 000	Souscription	6,67%
* Société TUNIFRESH	50	100,000	100,000	5 000	Souscription	1,72%
* Société FUCHI-KA	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription	13,33%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100,000	100,000	100	Souscription	0,01%
* Société SOTUPA	72 347	5,000	4,147	300 000	Souscription et actions gratuites	8,41%
* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	33 828	5,000	2,210	74 772	Souscription et actions gratuites	3,45%
				<u>2 928 254</u>		

**ETATS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31 DECEMBRE 2012**

**II- Titres Immobilisés**

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10,000	10,000	300 000	Souscription
* Société Les grands magasins spécialisés "GMS"	Action	15 010	10,000	10,000	150 100	Souscription et achat en bourse
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10,000	10,000	50 000	Souscription
<u>Total des titres immobilisés</u>					<u>500 100</u>	

**NOTE 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	2012	2011	Variation
- Etat, excédent d'impôt (voir note 13)	234 936	235 732	(796)
- Avance de 20% sur le montant de la taxation	304 345	304 345	-
- VISUAL 2 M Industrie (a)	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA (b)	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 258	14 458	(200)
- Produits à recevoir	33 595	100 119	(66 524)
- Etat, TVA à reporter	166	-	166
<u>Montant brut</u>	<u>852 956</u>	<u>920 310</u>	<u>(67 354)</u>

A déduire :

- Provisions	(c) (308 981)	(308 981)
Montant net	543 975	611 329

(a) Le montant de D : 149 656 correspond à des fonds avancés à la société VISUAL 2M Industrie sous forme de prêt, rémunéré au taux de 8% l'an.

(b) Le montant de D : 116 000, correspond à des fonds avancés à la société FUCHI-KA sous forme de prêt, rémunéré au taux de 7,5% l'an.

(c) Les provisions qui s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 308.981, se détaillent comme suit :

	2012	2011
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391
<b>Total</b>	<b>308 981</b>	<b>308 981</b>

#### NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	2012	2011	Variation
	_____	_____	_____
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées "HYDROSOL"	48 725	48 725	-
- Actions	744	744	-
- Titres SICAV			
* Tunisie Sicav	5 511 020	4 275 582	1 235 438
* Amen Première	1 235 778	2 068 274	(832 496)
* Sicav Amen	16 763	16 180	583
* Sicav Amen Trésor	8 840	8 528	312
<b><u>Total</u></b>	<b>6 821 870</b>	<b>6 418 033</b>	<b>403 837</b>
	_____	_____	_____

## NOTE 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités se présente comme suit :

	2012	2011
- Amen Bank	350	2 993
- Tunisie Valeurs	15	141 576
- Amen Invest	18	39
<u>Total</u>	<u>383</u>	<u>144 608</u>

## NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	2012	2011
- Capital social	966 000	966 000
- Réserve légale (A)	483 000	483 000
- Résultats reportés	6 395 878	5 884 146
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	<u>7 844 878</u>	<u>7 333 146</u>
Résultat de l'exercice (1)	623 339	1 477 732
<u>Total des capitaux propres avant affectation (B)</u>	<u>8 468 217</u>	<u>8 810 878</u>
Nombre d'actions (2)	966 000	966 000
Résultat par action (1) / (2)	0,645	1,530

(A) : La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter 5% du bénéfice distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(B) : Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Résultats reportés	Actions rachetées	Résultat de l'exercice	Total
<b>Solde au 31 Décembre 2010</b>	1 932 000	483 000	3 673 378	-	3 167 541	9 255 919
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 17 Juin 2011	(966 000)					(966 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Juin 2011			3 167 541		(3 167 541)	-
Distribution de dividendes			(966 000)			(966 000)
Actions rachetées				(99 982)		(99 982)
Vente des actions propres rachetées			9 227	99 982		109 209
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2011					1 477 732	1 477 732
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	966 000	483 000	5 884 146	-	1 477 732	8 810 878
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mai 2012			1 477 732		(1 477 732)	-
Distribution Dividendes			(966 000)			(966 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2012					623 339	623 339
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	966 000	483 000	6 395 878	-	623 339	8 468 217

## NOTE 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	2012	2011
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		
- Etat, TVA à payer	-	6 199
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 373	3 572
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières (a)	240 000	240 000
- Diverses Charges à payer (b)	1 218 482	1 124 248
- Crédoeurs divers	4 410	5 706
<b>Total</b>	<b>1 466 265</b>	<b>1 379 725</b>

(a) Les montants enregistrés sous cette rubrique représentent des avances reçues sur la cession des titres émis par les grands magasins spécialisés "GMS".



(b) Les montants enregistrés sous cette rubrique englobent principalement et pour un montant de D : 1.200.705 la rémunération variable de la société " Tuninvest Finance Group", relative aux exercices 2008, 2009, 2010, 2011, et 2012 et qui est fonction du rendement effectif des capitaux investis.

#### NOTE 9 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente ainsi :

	2012	2011
	<hr/>	<hr/>
- Dividendes des titres de participation	294 663	397 103
- Dividendes des titres Sicav	74 734	76 474
- Plus values sur cession de titres de participation (Voir Note 3)	320 132	1 152 414
- Plus values sur titres Sicav	132 633	124 477
- Agios créditeurs	202	-
<u>Total</u>	<hr/> 822 364	<hr/> 1 750 468

#### NOTE 10 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	2012	2011
	<hr/>	<hr/>
- Intérêts des comptes courants	-	867
- Rémunération contrat de conseil	-	35 000
- Revenus des créances	7 796	9 419
- Plus values de cession de titres cotés	-	34 649
<u>Total</u>	<hr/> 7 796	<hr/> 79 935

#### NOTE 11 : CHARGES NETTES SUR CESSION DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cession de titres se présente comme suit :

	2012	2011
	<hr/>	<hr/>
- Moins values réalisées sur cession des titres SICAV	23 882	3 356
- Moins values de cession sur titres cotés	6	806
<u>Total</u>	<hr/> 23 888	<hr/> 4 162

## NOTE 12 : DIVERSES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des diverses charges d'exploitation se présente comme suit :

	2012	2011
	<hr/>	<hr/>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	135 885	299 144
- Publicités, publications, relations publiques	3 310	4 168
- Frais de négociation des titres	26 725	19 626
- Services bancaires et assimilés	168	292
- Jetons de présence	11 000	12 000
- T.C.L	1 661	3 661
- Cotisations et dons	3 000	3 000
- Autres charges	354	5 238
	<hr/>	<hr/>
<u>Total général</u>	182 103	347 129
	<hr/>	<hr/>

Le poste "rémunérations d'intermédiaires et honoraires" englobe principalement, la rémunération de Tuninvest Finance Group pour un montant de D : 110.208, au titre de la gestion de TUNINVEST SICAR qui lui a été confiée par le conseil d'administration du 10 Octobre 1995.

## NOTE 13 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	2012	2011
	<hr/>	<hr/>
-		
<b>Bénéfice comptable</b>	<b>624 169</b>	<b>1 479 562</b>
<b>A déduire</b>		
- Dividendes	(369 397)	(473 577)
- Plus values sur cessions de titres	(320 132)	(1 152 414)

- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice en cours	(132 599)	(94 867)
---	-----------	----------

**A réintégrer**

- Moins values sur cessions de titres SICAV	23 882	806
---	--------	-----

- Plus values latentes des titres SICAV constatées à la clôture de l'exercice précédent	94 867	91 314
--	--------	--------

<b><u>Bénéfice (perte) fiscal (e)</u></b>	<b>(79 210)</b>	<b>(149 176)</b>
---	-----------------	------------------

<b>Impôt au taux de 35%</b>	<b>830</b>	<b>1 830</b>
-----------------------------	------------	--------------

*(porté, le cas échéant, au minimum légal)*

**A imputer**

- Excédent d'impôt antérieur	(235 732)	(235 336)
------------------------------	-----------	-----------

- Retenues sur placements et autres	(34)	(2 226)
-------------------------------------	------	---------

<b><u>Impôt à reporter</u></b>	<b>(234 936)</b>	<b>(235 732)</b>
--------------------------------	------------------	------------------

**NOTE 14 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS**

La variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	2012	2011
	<u>                    </u>	<u>                    </u>
- Total des autres passifs courants 2012	1 466 265	-
	(1 379	
- Total des autres passifs courants 2011	725)	1 379 725
		(1 140
- Total des autres passifs courants 2010	-	383)
 <u>Total</u>	 <u>86 540</u>	 <u>239 342</u>

-

**NOTE 15 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	2012	2011
-	-	-
-	-	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2012	-	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2011	48 724	(48 724)
- Total créances immobilisées au 31/12/2010	-	97 449
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2012	(48 725)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2011	48 725	(48 725)
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2010	-	48 725
- Cessions des actions MEDIS	-	1 173 744
- Cessions des actions IGL	-	142 201
- Cessions des actions SOMATRAL	719 687	-
- Cessions des actions SOMATRAL COMMERCIAL	100	-
<u>Total</u>	<u>768 511</u>	<u>1 364 670</u>

**Messieurs les Actionnaires de**  
la Société TUNINVEST-SICAR

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les Actionnaires,

1 - En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 19 Mai 2010, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « TUNINVEST - SICAR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 9.934.482 et un bénéfice net de D : 623.339, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « TUNINVEST - SICAR », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

2 - La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'auditeur**

3 - Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 4 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

4 – La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis qui a désigné un expert judiciaire pour examiner les dossiers de participations, objet du litige.

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

## **Opinion**

5 - A notre avis, et sous réserve de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers de la société « TUNINVEST - SICAR », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## **Vérifications et informations spécifiques**

6 - En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

7 - En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1<sup>er</sup>) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

8 - En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 mars 2013

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

Messieurs les Actionnaires de  
la Société TUNINVEST-SICAR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions précitées.

◆ Convention antérieurement autorisée.

Le conseil d'administration réuni le 10 Octobre 1995, a décidé de confier la gestion de « TUNINVEST » à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » moyennant une rémunération fixe en hors taxes de D : 200.000 par an, ramenée en 2004 à 2% du capital social, et une rémunération variable en fonction du rendement effectif des capitaux investis, et ce, en vertu d'un contrat de gestion qui a été approuvé par tous les membres présents. La date de son entrée en vigueur a été fixée au 1er Janvier 1996.

Cette convention a continué à produire ses effets au courant de l'exercice 2012. Le montant de la charge dudit exercice au titre de cette rémunération s'est élevé à D : 110.204 réparti en partie fixe et partie variable pour respectivement D : 21.870 et D : 88.334.

La partie variable ne sera payée qu'à la clôture définitive du contrôle fiscal.

◆ Conventions nouvelles.

Au courant de l'exercice 2012, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention spéciale régie par les dispositions des articles précités.

Par ailleurs, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions sus-indiquées.

Tunis, le 25 mars 2013

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Siège social : Centre d'Animation et de Loisirs Al Jazira BP 384 -4180 Houmt Souk Djerba-

La Société Al Jazira de Transport et de Touristique publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 1 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Borhane Hasnaoui.

<b>BILAN</b>			
Exprimé en dinars			
	Notes	Au 31 Décembre	
		2012	2011
<b>Actifs</b>			
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles	1	24 649,710	24 649,710
Moins : amortissements		-22 074,710	-16 191,674
Net		2 575,000	8 458,036
Immobilisations corporelles	2	23 243 022,279	23 115 793,698
Moins : amortissements		-15 987 667,079	-14 641 080,133
Net		7 255 355,200	8 474 713,565
Immobilisations financières	3	2 320 848,600	2 865 348,600
provisions		-662 500,000	-551 000,000
Net		1 658 348,600	2 314 348,600
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>8 916 278,800</b>	<b>10 797 520,201</b>
Autres actifs non courants		0,000	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>8 916 278,800</b>	<b>10 797 520,201</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks	4	698 249,215	456 423,299
Clients et comptes rattachés	5	112 440,840	26 679,275
Moins :provisions		0,000	0,000
Net		112 440,840	26 679,275
Autres actifs courants	6	115 978,839	527 406,215
Moins :provisions		0,000	-5 589,500
Net		115 978,839	521 816,715
Placements et autres actifs financiers	7	6 345 862,839	5 585 134,680
Moins :provisions		-102 247,456	-40 006,625
Net		6 243 615,383	5 545 128,055
Liquidités et équivalents de liquidités	8	969 738,022	170 101,447
<b>Total des actifs courants</b>		<b>8 140 022,299</b>	<b>6 720 148,791</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>17 056 301,099</b>	<b>17 517 668,992</b>



## BILAN

Exprimé en dinars

	Notes	Au 31 Décembre	
		2012	2011
<b>Capitaux propres et Passifs</b>			
<b><i>Capitaux propres</i></b>			
Capital social	9	7 000 000,000	7 000 000,000
Réserves	10	2 921 246,912	2 921 246,912
Autres capitaux propres	11	974 795,072	974 795,072
Résultats reportés	12	3 097 761,519	3 423 265,163
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		13 993 803,503	14 319 307,147
<b><i>Résultat de l'exercice</i></b>	13	<b>496 627,949</b>	<b>-325 503,644</b>
<b><i>Total des Capitaux propres avant affectation</i></b>		<b>14 490 431,452</b>	<b>13 993 803,503</b>
<b><i>Passifs</i></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>	14		
Emprunts		525 000,000	875 000,000
<b>Total des passifs non courants</b>		525 000,000	875 000,000
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	503 167,141	665 075,268
Autres passifs courants	16	1 187 702,506	1 633 790,221
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	350 000,000	350 000,000
<b>Total des passifs courants</b>		2 040 869,647	2 648 865,489
<b><i>Total des passifs</i></b>		<b>2 565 869,647</b>	<b>3 523 865,489</b>
<b><i>Total des capitaux propres et des passifs</i></b>		<b>17 056 301,099</b>	<b>17 517 668,992</b>

## Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	Exercice clos le 31 Décembre			
	Note	2012	2011	Variation
<b>Produits d'exploitation</b>	18			
Revenus des locations		401 779,622	263 044,421	138 735,201
Revenus des services & commerce		11 968 477,028	7 569 663,344	4 398 813,684
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b><u>12 370 256,650</u></b>	<b><u>7 832 707,765</u></b>	<b><u>4 537 548,885</u></b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats & approvisionnements consommés	19	8 192 461,758	6 060 535,413	2 131 926,345
Charges de personnel		1 561 776,982	927 235,447	634 541,535
Dotations aux amortissements et aux provisions		1 527 210,813	1 589 163,555	-61 952,742
Autres charges d'exploitation	20	689 075,769	800 073,248	-110 997,479
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b><u>-11 970 525,322</u></b>	<b><u>-9 377 007,663</u></b>	<b><u>2 593 517,659</u></b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b><u>399 731,322</u></b>	<b><u>- 1 544 299,898</u></b>	<b><u>1 944 031,226</u></b>
Charges financières nettes	21	-73 206,281	-120 792,157	47 585,876
Produits des placements	22	338 446,599	461 187,682	-122 741,083
Autres gains ordinaires	23	63 436,143	888 708,145	-825 272,002
Autres pertes ordinaires	24	-31 086,140	-1 916,964	-29 169,176
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b><u>697 321,649</u></b>	<b><u>-317 113,192</u></b>	<b><u>1 014 434,841</u></b>
Impôt sur les bénéfices	25	-200 693,700	-8 390,452	-192 303,248
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>496 627,949</b>	<b>-325 503,644</b>	<b>822 131,593</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>496 627,949</b>	<b>-325 503,644</b>	<b>822 131,593</b>

**Etat de flux de Trésorerie**  
(exprimé en dinars)

	<b>Exercice clos le 31 Décembre</b>	
	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	496 627,949	-325 503,644
Ajustements pour :		
* Amortissements & provisions	1 527 210,813	1 589 163,555
* Variation des		
** stocks	-241 825,916	-46 934,446
** créances et autres actifs courants	325 665,811	-304 820,120
** fournisseurs et autres dettes d'exploitation	-607 995,842	-934 825,766
** Autres éléments d'exploitation	-141 633,885	45 131,354
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	<b>1 358 048,930</b>	<b>22 210,933</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements pour acq. d'immobil. Corporelles et incorporelles	-127 228,581	-406 048,535
Encaissements pour cession d'immobilisations corporelles	0,000	9 000,000
Encaissem. Sur immob.financières	551 000,000	240 329,952
Décaissem Sur immob.financières	-7 500,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>416 271,419</b>	<b>-156 718,583</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Paiements dividendes	-5 086,650	-345 002,400
Encaissements dividendes	141 131,035	159 735,031
Remboursements d'emprunts	-350 000,000	-350 000,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-213 955,615</b>	<b>-535 267,369</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>1 560 364,734</b>	<b>-669 775,019</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>5 755 236,127</b>	<b>6 425 011,146</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>7 315 600,861</b>	<b>5 755 236,127</b>

**NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
CLOS AU 31 DECEMBRE 2012

**PRESENTATION GENERALE**

**1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société Al Jazira de transport et de Tourisme est une société anonyme de droit privé, créée en 1958. Elle a pour objet l'exploitation et la mise en location d'établissements touristiques. Elle est propriétaire notamment de l'hôtel Al Jazira Beach d'une capacité de 277 chambres située dans la zone touristique Sidi Mahrez à Djerba.

En outre, la Société possède un centre commercial situé à Houmt -Souk composé de bureaux et de locaux commerciaux destinés à la location et divers autres locaux commerciaux à usage de location.

Elle exploite également en toute propriété un Supermarché situé dans la même zone touristique de Sidi Mahrez.

## **2. PRINCIPES & METHODES COMPTABLES**

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables tels que définis par le système comptable tunisien, et ce dans le respect des conventions comptables fondamentales.

Les états financiers sont présentés en comparatif avec les comptes de l'exercice précédent.

L'état de résultat et l'état de flux sont présentés selon le modèle autorisé.

### 2- 1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont valorisées au coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables ainsi que les frais directs tels que commissions et frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs, et autres frais d'installation.

Les immobilisations sont amorties d'une façon linéaire selon la nouvelle réglementation relative aux nouveaux taux d'amortissements :

> Constructions bâtiments	5 %	(20 ans)
> Gros équipements	5 %	(20 ans)
> Constructions réévaluées	5 %	(20 ans)
> Agencement, aménagements des constructions	10 %	(10 ans)
> Matériel d'exploitation	10 %	(10 ans)
> Matériel de transport	20 %	(5 ans)
> Équipements informatiques	33,33 %	(3 ans)
> Mobilier d'exploitation	10 %	(10 ans)
> Mobilier de bureau	10 %	(10 ans)
> Petit matériel d'exploitation	33,33 %	(3 ans)

### 2- 2 Immobilisations financières

Elles sont constituées de participations dans d'autres affaires et de toutes autres formes de créances immobilisées.

### 2- 3 Stocks

Les marchandises en stocks sont constituées principalement par les denrées alimentaires, les articles de ménage et boissons ainsi que leurs emballages en dépôt au magasin du Supermarché et à l'économat de l'hôtel à la date de la clôture du bilan.

### 2- 4 Autres actifs courants

Ils incluent toutes les créances autres que les clients destinés à être réalisées dans l'année qui suit la clôture de l'exercice représentant ainsi une partie du fonds de roulement tels que les retenues d'impôt opérées par les tiers, les taxes restant à récupérer, le crédit d'impôt reportable, la quote-part de charges payées d'avance et autres produits à recevoir ainsi que les comptes de régularisation.

### 2- 5 Passifs non courants - Emprunts

Cette rubrique est constituée des échéances à plus d'un an en Principal sur un crédit à moyen terme contracté auprès de l'A.T.B. en 2008 pour le financement de la rénovation de l'hôtel.

### 2- 6 Passifs courants

Ils correspondent d'une part aux sommes dues aux entreprises et d'autre part aux dettes d'exploitation devant être réglées dans l'année qui suit la date de clôture, tels que les sommes dues aux fournisseurs ou les sommes restant à payer aux employés et d'autres coûts d'exploitation (impôts et taxes, CNSS, STEG, SONEDE, PTT etc...); ainsi que les loyers perçus d'avance au titre du prochain exercice. Figurent également sous cette rubrique, les échéances en principal relatives au crédit à moyen terme payables au cours du prochain exercice ou restant dues à la clôture de l'exercice.

### 2-7 Comptabilisation des revenus

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés d'avance, semestriellement ou annuellement.

En date de clôture, les produits ne se rattachant pas à l'exercice feront l'objet d'une régularisation, et seront enregistrés au compte approprié « produits constatés d'avance » conformément à la convention de la périodicité prévue par le système comptable.

Les autres revenus constitués par les recettes du SuperMarché et de l'hôtel sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs encaissements ou réalisations.

## ACTIFS NON COURANTS

<b>NOTE 1 -IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>2.575</b>
--	--------------

1.1 Les logiciels, acquis précédemment, totalisent en brut 24.650

1.2 Les amortissements antérieurs d'un cumul de : -16.192

• Dotation de l'exercice -5.883

**et une valeur nette comptable de 2.575**

<b>NOTE 2 -IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7.255.355</b>
--	------------------

La valeur brute de ces immobilisations, à la clôture de l'exercice précédent, était de : 23.115.794

Ils ont enregistré :

2.1 Des acquisitions 2012 127.406

• Matériel informatique 9.245

• Equipements Hôtel 29.181

• Divers aménagements & installations 35.838

• Arrosage automatique 53.142

soit un total de +23.243.200

2.2 Cession 2012 -178

• Régularisation barbecue 2011 -178

**D'où total en brut de 23.243.022**

Les amortissements d'un cumul, au 01/01/2012, de : - 14.641.080

2.3 ont enregistré une augmentation par les dotations pratiquées au titre des

• Bâtiments hôtel 486.794

• Bâtiment supermarché 67.580

• Autres constructions 52.551

• Des équipements 239.242

• Du Matériel de transport 24.393

• Des Divers aménagements 476.027

Soit un total de -1.346.587

**D'où des amortissements cumulés de : -15.987.667**

**Montant net des immobilisations corporelles 7.255.355**

<b>A REPORTER</b>	<b>7.257.930</b>
-------------------	------------------

<b>REPORT</b>	<b>7.257.930</b>
---------------	------------------

**NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES****1.658.349**

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2012 comme suit :

Libellés	Nombre d'actions	2011	2012
ATI –SICAF	9.800	50.399	50.399
Marina Houmt Souk	750	7.500	7.500
Banque Tunisienne de solidarité BTS	110	1.100	1.100
SOMNIVAS « SODIS » SICAR	13.100	131.000	131.000
UNIVERS IMMOBILIER	4.191	419 100	419 100
IMEX OLIVE OIL (*)	30.000	300.000	300.000
Déduction provision dépréciation IMEX		(300.000)	(300.000)
CANADO-TUNISIENNE (*)	50.000	500.000	500.000
Déduction provision dépréciation		(250.000)	(250.000)
OASIA (libérée du ¼ à la souscription)	2.450	61.250	61.250
Autres participations non cotées		7.000	7.000
Ramzy & Alyssa		0	7.500
ATD SICAR (fonds gérés)		1 387 .000	836.000
Déduction de provision pour dépréciation			(112.500)
<b>TOTAL</b>		<b>2.314.349</b>	<b>1.658.349</b>

(\*) Participation prise dans le cadre d'une convention de portage

**ACTIFS COURANTS****NOTE 4 - STOCKS****698.249**

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2012 comme suit :

LIBELLES	Hôtel	Super-marché
Magasin - denrées alimentaires	612	51.902
Magasin - boissons	21.898	449.762
Magasin - articles de ménage et parfumerie & divers	20.755	60.637
Magasin - tabac	0	17.682
Magasin - emballages	2.625	32.789
Magasin technique + gaz propane	39.587	0
<b>TOTAL</b>	<b>85.477</b>	<b>612.772</b>

**A REPORTER****9.614.528****REPORT****9.614.528**

<b>NOTE 5 - CLIENTS</b>	<b>112.441</b>
-------------------------	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :

LIBELLES	TOTAL	
Clients, Centre commercial Hou mt Souk	36.139	
Clients, Hôtel	76.302	
TOTAL		<b>DT. 112.441</b>

<b>NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>115.979</b>
--	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :

LIBELLES	TOTAL	
Impôt exercice 2012 ( 200.694)	66.976	
Report 2011 173.784		
Impôt retenu à la source 2012 <u>93.886</u>		
Charges payées d'avance	9.055	
Produits à recevoir	39.948	
TOTAL		<b>DT. 115.979</b>

<b>NOTE 7 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>6.243.615</b>
--	------------------

Ce poste correspond au 31/12/2012 aux comptes suivants :

LIBELLES	TOTAL	
Comptes à terme	5.378.500	
• ATB : 3.820 MD Ech. (01 à 07/2013)		
• BIAT : 1.558,5 MD Ech.(01 à 04/2013)		
Placement en bourse à court terme	967.363	
• 3066 actions ASSAD 29.558 D		
• 12150 actions ATB 63.235 D		
• 3729 actions TRE 35.112 D		
• 34394 actions CIMENT BIZERTE 307.762 D		
• 2300 actions UIB 40.486 D		
• 2800 actions Ettijari Bk 45.310 D		
• 2000 actions SFBT 27.691 D		
• 3080 actions Monoprix 87.709 D		
• 16000 actions ATL 48.000 D		
• 2000 actions Poulina 16.340 D		
• 2984 actions SERVICOM 38.908 D		
• Autres actions 4.255 D		
• SICAV plusieurs types 222.997 D	(102.248)	
• Déduction de provision sur actions Ciment Bizerte		
TOTAL		<b>DT. 6.243.615</b>

<b>A REPORTER</b>	<b>16.086.563</b>
-------------------	-------------------

<b>REPORT</b>	<b>16.086.563</b>
---------------	-------------------

<b>NOTE 8 – LIQUIDITES ET ASSIMILES</b>	<b>969.738</b>
---	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
Chèques à encaisser	2.576
S T B	3.912
A T B	104.040
A T B devises	800.680
B I A T	10.466
Autres liquidités	142
CAISSES ET FONDS DE CAISSES	47.922
<b>TOTAL</b>	<b>DT 969.738</b>

<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>17.056.301</b>
-------------------------	-------------------

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

<b>NOTE 9 – CAPITAL SOCIAL</b>	<b>7.000.000</b>
--------------------------------	------------------

Le capital de la société s'établit à la date de clôture de l'exercice 2012 à 7.000.000 DT, divisé en 1.400.000 actions de 5 D chacune. La structure du capital au 31/12/2012 s'établit comme suit :

	Nbre Actions	MONTANT en DTU	%
<b>EL KADHI EZZEDDINE</b>	820 418	4 102 090	58,60%
<b>EL CADHI ABDELMAJID</b>	173 073	865 365	12,36%
<b>STE KOTR</b>	69 670	348 350	4,98%
<b>STE IMER</b>	42 000	210 000	3,00%
<b>S E P C M</b>	32 772	163 860	2,34%
<b>EL KADHI FIRAS</b>	28 222	141 110	2,02%
<b>EL KADHI SONIA</b>	28 221	141 105	2,02%
<b>EL KADHI CYRINE</b>	28 221	141 105	2,02%
<b>DOGRI MAHMOUD</b>	28 000	140 000	2,00%
<b>DETLEV ALBRECHT</b>	11 666	58 330	0,83%
<b>Me EL KADHI JAMIL</b>	6 467	32 335	0,46%
<b>EL CADHI HAFEDH</b>	6 000	30 000	0,43%
<b>DOGRI BECHIR</b>	5 000	25 000	0,36%
<b>DIVERS inférieurs à 5000 actions</b>	120 270	601 350	8,59%
<b>TOTAL</b>	<b>1 400 000</b>	<b>7 000 000</b>	<b>100%</b>

<b>NOTE 10 – RESERVES</b>	<b>2.921.247</b>
---------------------------	------------------

LIBELLES		TOTAL
Réserve légale au 31/12/2012		700.000
Réserve facultative		531.866
Réserve à régime spécial 2005		302.381
Réserve pour réinvestissement exonéré 2007	1.297.000	1.387.000
Réserve pour réinvestissement exonéré 2008	<u>90.000</u>	
<b>TOTAL</b>		<b>DT. 2.921.247</b>



<b>NOTE 11 – AUTRES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>974.795</b>
Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :		
LIBELLES	TOTAL	
Réserve de réévaluation légale Hôtel 1990	838.127	
Réserve de réévaluation légale Centre d'animation 1990	136.668	
TOTAL	<b>DT.</b>	<b>974.795</b>
<b>A REPORTER</b>		<b>10.896.042</b>
<b>REPORT</b>		<b>10.896.042</b>
<b>NOTE 12 – RESULTATS REPORTES</b>		<b>3.097.761</b>
Le détail de ce poste se présente au 31/12/2012 comme suit :		
LIBELLES	TOTAL	
Résultats reportés antérieurs	3.423.265	
Résultats nets 2011	(325.504)	
Affectation AGO du 02/06/2012		
TOTAL	<b>DT.</b>	<b>3.097.761</b>
<b>NOTE 13 – RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>496.628</b>
<b>NOTE 14- PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>525.000</b>
Cette rubrique correspond aux soldes du crédit à moyen terme contracté auprès de l'ATB pour le financement de la rénovation de l'hôtel en 2008.		
LIBELLES	CREDIT A L'ORIGINE	PRINCIPAL + 1AN (ECH.2014 ET +)
Crédit A.T.B.	2.100.000	525.000
TOTAL	<b>DT. 2.100.000</b>	<b>DT. 525.000</b>
<b>NOTE 15 – FOURNISSEURS</b>		<b>503.167</b>
Le détail de ce poste se présente au 31/12/2012 comme suit :		
LIBELLES	TOTAL	
Fournisseurs d'exploitation Hôtel	75.770	
Fournisseurs d'exploitation Supermarché	411.667	
Fournisseurs d'immobilisations	15.345	
Fournisseurs factures non parvenues	385	
TOTAL	<b>DT.</b>	<b>503.167</b>
<b>A REPORTER</b>		<b>15.518.598</b>
<b>REPORT</b>		<b>15.518.598</b>

<b>NOTE 16 – AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>1.187.703</b>
--	------------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :

LIBELLES	DETAIL	TOTAL
<u>Clients, locataires au centre commercial de Ht Souk</u> Loyers perçus d'avance en 2012 pour 2013		91.628
<u>Avances reçues des agences hôtel sur saison</u>		297.762
<u>Personnel, salaires décembre 2012 &amp; congés payés</u>		72.103
<u>Etat, Impôts et taxes</u>		87.399
Etat, retenues à la source 12/2012	24.140	
Etat, TFP & FOPROLOS 12/2012	3.322	
Etat, T.H , T.C.L et autres 12/2012	11.355	
Etat, TVA à payer	<u>48.582</u>	
<u>Compte courant des associés</u>		111.185
Actionnaires, Dividendes à payer	<u>111.185</u>	
<u>Autres créditeurs</u>		527.626
C.N. S. S. 4 <sup>ème</sup> Trimestre 2012	79.026	
Charges à payer	44.992	
Assurances diverses chantier à régulariser	75.948	
Compte d'attente	50.498	
Autres Crédeurs divers	151.446	
Créditeurs divers affaire Renthôtel	<u>125.716</u>	
<b>TOTAL</b>		<b>DT. 1.187.703</b>

<b>NOTE 17 – PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>350.000</b>
-------------------------------------	----------------

Le détail de cette rubrique se présente au 31/ 12/2012 comme suit :

LIBELLES	TOTAL
<i>Echéances en principal sur Crédit ATB payables en 2013</i>	
A.T. B.	350.000
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 350.000</b>

<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>17.056.301</b>
--	-------------------

**COMPTES DE GESTION**

**NOTE 18 – PRODUITS D'EXPLOITATION**

	<b>Exercice 2011</b>		<b>Exercice 2012</b>	
<b>REVENUS</b>	<b>Exercice 2011</b>		<b>Exercice 2012</b>	
Revenus du commerce	7.519.173		8.338.440	
Revenus des locations du centre commercial et des locaux de Houmt Souk	263.045		278.960	
Revenus d'exploitation de l'hôtel	50.490		3.630.037	
Revenus des concessionnaires hôtel	0		122.819	
<b>TOTAL</b>	<b>DT.</b>	<b>7.832.708</b>	<b>DT.</b>	<b>12.370.256</b>

#### **NOTE 19 – ACHATS CONSOMMES**

<b>REVENUS</b>	<b>Exercice 2011</b>		<b>Exercice 2012</b>	
Achats marchandises supermarché	5.874.484		6.739.850	
Variation des stocks	(48.943)		(223.286)	
Approvisionnements hôtel	70.025		1.261.163	
Autres approvisionnements consommés	164.969		414.735	
<b>TOTAL</b>	<b>DT</b>	<b>6.060.535</b>	<b>DT</b>	<b>8.192.462</b>

#### **NOTE 20 – AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Ce poste regroupe les charges suivantes :

- Gardiennage & autres frais	30.258	7.802		
- Personnel détaché	15.275	14.246		
- Indemnité de gestion	83.129	171.214		
- Entretien des équipements et jardins, réparations	88.025	139.587		
- Assurances	33.653	35.219		
- Honoraires	27.501	26.135		
- Dons	1.500	10.915		
- Cotisations, abonnements, publicité	5.925	5.027		
- Orchestres et attractions	0	5.015		
- Jetons de présence	14.375	50.250		
- Frais d'acheminement des marchandises	1.622	949		
- Voyages & missions	9.874	25.339		
- Transport administration	6.904	6.998		
- Frais de PTT	13.086	19.016		
- Frais de banque et de titres	12.497	20.139		
- charges sur transfert clients	407.849	0		
- Impôts et taxes	48.600	151.225		
<b>TOTAL</b>	<b>DT.</b>	<b>800.073</b>	<b>DT.</b>	<b>689.076</b>

#### **NOTE 21 – CHARGES FINANCIERES**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>
Intérêts sur emprunts bancaires	85.381	56.615
Commissions de gestion ATD SICAR	35.411	16.591
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 120.792</b>	<b>DT. 73.206</b>

#### **NOTE 22 – PRODUITS DES PLACEMENTS**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>
Produits des comptes courants créditeurs	5.075	7.721
Produits des comptes à terme & bons de trésor	296.378	154.107
Revenus des actions	32.479	141.131
Produits ATD-SICAR	127.256	35.487
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 461.188</b>	<b>DT. 338.446</b>

#### **NOTE 23 – AUTRES GAINS ORDINAIRES**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>
Produits réalisés sur transfert clients	407.849	0
Transfert de charges de tenues de personnel	19.195	0
Gains sur éléments exceptionnels	4.471	12.986
Plus value sur cession de titres en bourse	182.655	9.055
Ristourne de TFP	19.216	9.768
Reprise sur provision pour risques et charges 2010	250.310	0
Gain sur cession auto	2.688	0
Gains de change	2.324	31.627
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 888.708</b>	<b>DT. 63.436</b>

#### **NOTE 24 – AUTRES PERTES ORDINAIRES**

Le détail de cette rubrique se présente au 31/12/2012 comme suit :

<b>LIBELLES</b>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>
Pertes sur éléments exceptionnels	1.917	29.373
Pertes de change		1.713
<b>TOTAL</b>	<b>DT. 1.917</b>	<b>DT. 31.086</b>

#### **NOTE 25 - IMPOT SUR LES BENEFICES 2012**

		<b>MONTANT</b>

<b>Résultat net comptable de l'exercice 2012</b>		<b>496.628</b>
<u>Réintégration</u>		<b>419.824</b>
- Impôt sur les bénéfices 2012		
- Taxes non déductibles	200.693	
- Provision pour congés payés 2012	360	
- Provision sur participation SICAR - CTIA	44.030	
- Provision dépréciation/actions en bourse	112.500	
<u>Déduction</u>	<u>62.241</u>	
- dividendes perçus		<b>(181.223)</b>
- Provision pour congés payés 2011	141.131	
	<u>40.092</u>	
<b>RESULTAT FISCAL 2012 avant réinvestissement</b>		<b>735.229</b>
<b>Déduction des Réinvestissements exonérés</b>		<b>(66.250)</b>
<b>RESULTAT FISCAL 2012 après réinvestissement</b>		<b>668.979</b>
<b>Impôt dû à 30%</b>		<b>200.694</b>

#### NOTE 26 – NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

	2011	2012	variation
<b>1- Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>	22.211	1.358.049	1.335.838
<b>2- Flux de trésorerie investissements</b>	(156.719)	416.271	572.990
<b>3- Flux de trésorerie financement</b>	(535.267)	(213.955)	321.312
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	<i>6.425.011</i>	<i>5.755.236</i>	<i>(669.775)</i>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	<u><i>5.755.236</i></u>	<u><i>7.315.601</i></u>	<u><i>1.560.365</i></u>
<b>4- Variation de trésorerie</b>	<i>(669.775)</i>	<u><i>1.560.364</i></u>	2.230.140

#### NOTE 27 – NOTE SUR LES PARTIES LIEES

##### Transactions avec la société Al Jazira :

- Détachement de personnel qualifié appartenant à la société Télémaque durant la période de fermeture hivernale 2012. La facturation pour cet exercice s'est établie à 14.246 DT. HT.
- La société Al Jazira facture un service de buanderie à la société Télémaque pour un montant global de 25.513 HT.

#### NOTE 28 – NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

##### HYPOTHEQUE

- L'hôtel Al Jazira (biens corporels et incorporels) est hypothéqué au profit des établissements de crédits ATB et BIAT.

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE  
**ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME**  
*Hôtel Al Jazira – plage Sidi Mahrez - Djerba*

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les Actionnaires,

1- En exécution de la mission que vous avez bien voulu me confier par votre assemblée du 02 Juin 2012;

J'ai procédé à l'examen des états financiers de la Société **ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME** arrêtés au 31 décembre 2012, comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les annexes correspondants, tels qu'arrêtés par votre conseil d'administration.

2- Mon examen des états financiers précités a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière incluant les tests et sondages que j'ai jugé nécessaires en la circonstance et eu égard aux règles de diligences normales.

3- Ces travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers de votre Société arrêtés au 31 décembre 2012.

4- Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 décembre 2012 font apparaître pour l'exercice un total bilan de 17.056.301 DT et un bénéfice net après impôt de 496.628 DT. Ces états, ont été établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises et notamment les règles de présentation des états financiers et de prise en

compte, d'évaluation des opérations découlant des transactions de l'entreprise.

**Opinion sur les états financiers**

5- Sur la base des diligences que j'ai accomplies, je certifie que les états financiers de la société **ALJAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME** arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'ils figurent en annexe du présent rapport sont réguliers et sincères et traduisent fidèlement la situation financière de la société et les changements intervenus dans cette situation pour l'exercice clos à cette date.

**Vérifications et informations spécifiques**

6- conformément aux dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, j'ai examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de la présente assemblée générale.

*Le Commissaire aux comptes*  
*Borhane HASNAOUI*

**CABINET BORHANE HASNAOUI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE 2012**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

• **Conventions et opérations nouvellement réalisées (autre que les rémunérations des dirigeants)**

En application des dispositions de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autorisation de convention ou opération rentrant dans le champ d'application des dits articles.

Toutefois, nous avons relevé au cours de nos travaux :

- Le protocole d'accord conclu entre votre société et la société Télémaque, avec laquelle vous avez des administrateurs communs, concernant le détachement d'une partie du personnel de l'hôtel Télémaque durant la période de fermeture hivernale, et s'est traduit par une mise à disposition de :
  - 4 employés pour une période s'étalant du 16/12/2011 au 31/03/2012, et
  - 6 employés pour une période s'étalant du 01/12/2012 au 31/03/2013.

La charge supportée à ce titre par l'exercice 2012 s'est élevée à 14.246 DT/HT.

- La conclusion d'une convention en date du 01/04/2012 avec la société Télémaque pour le blanchissage du linge de son hôtel sur une base forfaitaire de 0,500 DT/HT par nuitée déclarée à l'office national du tourisme. Cette convention a engendré un revenu de 25.513 DT/HT au titre de l'exercice 2012.

• **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

B.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les rémunérations du président du conseil d'administration et du directeur général ont été fixées par décision du conseil d'administration du 02 juin 2012 à l'occasion du renouvellement de leurs mandats, et ce comme suit :

- pour le Directeur Général à 7.500 DT brut par mois sur 16 mensualités et 7 % sur le résultat d'exploitation calculé avant amortissement et augmenté des produits des placements.
- 4- pour les administrateurs et les membres du comité d'audit, l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 juin 2012 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel brut de 50.250 DT à répartir entre les membres à leur convenance.

B.2- Les obligations et engagements de la société Al Jazira envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

	P.C.A.		D.G.		C.A. et Audit	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012 (*)	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2012 (*)
<b>Avantages à court terme</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rémunérations brutes</li> <li>• Intéressement sur RBE</li> <li>• Jetons de présence</li> </ul>	30.000	9.000	120.000 171.214 2.687	21.514 562	17.563	5.063
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantages en nature voitures de fonction (frais s'y rattachant)</li> </ul>	3.950		11.920			
<b>TOTAUX</b>	<b>33.950</b>	<b>9.000</b>	<b>305.821</b>	<b>22.076</b>	<b>17.563</b>	<b>5.063</b>

(\*) Montant déjà inclus dans la charge de l'exercice

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

*Fait à Tunis, le 15 avril 2013*

**Borhane HASNAOUI**



# **ATTIJARI FCP CEA**

## **SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2012**

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

#### **Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers**

2. Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

#### **Etendue de l'audit**

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

5. A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **Vérifications spécifiques**

6. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

7. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

8. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2012, le fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP CEA** », n'a pas respecté les ratios suivants :

Les emplois en titres de capital de sociétés admises à la cote de la Bourse sont en dessous du seuil minimal de **80%** des actifs tel que exigé par **le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005** portant modification du **décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999** portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de

a- leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le **décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002** complétant **le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

b- Les disponibilités non utilisées sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par **le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005** portant modification du **décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999** portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés tel que modifié par le **décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002** complétant **le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

c- Les placements en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières dépassent le seuil maximal de 5% de l'actif net autorisé par **l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001** portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 28 mars 2013

**Le commissaire aux comptes :**

**P/GS Audit & Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

**BILAN**  
**AU 31/12/2012**

<u>ACTIF</u>	NOTE	Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>3-1</b>	<b>1 635 613</b>	<b>1 980 189</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 364 519	1 717 205
b-Obligations et valeurs assimilées		271 094	262 984
c-Autres valeurs		-	-
<b>AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>3-2</b>	<b>340 704</b>	<b>32 216</b>
a-Placements monétaires		-	-
b-Disponibilités		340 704	32 216
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		200	-
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 976 517</b>	<b>2 012 405</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>3-5</b>	6 530	9 571*
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	<b>3-6</b>	617	6 734*
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 146</b>	<b>16 305</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP1-CAPITAL</b>	<b>3-3</b>	<b>1 925 896</b>	<b>1 968 444</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>3-4</b>	<b>43 475</b>	<b>27 656</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		40	10
b-Sommes distribuables de l'exercice		43 435	27 646
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 969 371</b>	<b>1 996 100</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 976 517</b>	<b>2 012 405</b>

\* retraités pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la commission de distribution

**ETAT DE RESULTAT**  
**AU 31/12/2012**

	NOTE	Du 01/01/2012	Du 01/01/2011
		Au 31/12/2012	Au 31/12/2011
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	3-7	-	-
a-Dividendes		77 408	52 694
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		63 299	52 502
c-Revenus des autres valeurs		14 109	192
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	3-8	645	91
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>78 053</b>	<b>52 785</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	3-9	27 726	23 227*
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>50 327</b>	<b>29 558*</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>	3-10	-	-
<b>CH 2-Autres charges</b>		2 331	2 283*
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>47 996</b>	<b>27 276</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		-4 562	370
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>43 435</b>	<b>27 646</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		4 562	-370
<b>_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		-35 960	-47 978
<b>_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		38 495	5 792
<b>_ Frais de négociation</b>		-6 466	-5 579
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>44 065</b>	<b>-20 488</b>

\* retraités pour les besoins de comparaison suite au reclassement de la commission de distribution

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
AU 31/12/2012**

	<i>Du 01/01/2012</i>	<i>Du 01/01/2011</i>
	<i>Au 31/12/2012</i>	<i>Au 31/12/2011</i>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a-Résultat d'exploitation	47 996	27 276
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-35 960	-47 978
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	38 495	5 792
d-Frais de négociation de titres	-6 466	-5 579
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>-32 026</b>	<b>-16 385</b>
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a-Souscriptions</b>	<b>530 842</b>	<b>536 212</b>
_ Capital	408 090	467 530
_ Régularisation des sommes non distribuables	116 170	63 414
_ Régularisation des sommes distribuables	6 582	5 269
_ Droits d'entrée	-	-
<b>b-Rachats</b>	<b>-569 610</b>	<b>-291 062</b>
_ Capital	-443 060	-253 060
_ Régularisation des sommes non distribuables	-119 817	-34 812
_ Régularisation des sommes distribuables	-6 733	-3 190
_ Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-26 730</b>	<b>208 277</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>		
a- En début d'exercice	1 996 100	1 787 824
b- En fin d'exercice	1 969 371	1 996 100
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- En début d'exercice	165 356	143 909
b- En fin d'exercice	161 859	165 356
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>12,167</b>	<b>12,072</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>0,167</b>	<b>0,102</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>2,18%</b>	<b>-2,01%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

### **ARRETES AU 31/12/2012**

#### **1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### **2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

##### **2.3- Evaluation des autres placements:**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

##### **2.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### ACTIFS

##### 3-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 1 635 613 DT contre 1 980 189 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>1 596 267</b>	<b>1 903 754</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1 025 963	1 558 215
- Titres OPCVM	305 054	90 539
- Obligations et valeurs assimilées	265 250	255 000
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>32 478</b>	<b>68 438</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	33 105	68 160
- Titres OPCVM	397	291
- Obligations et valeurs assimilées	- 1 024	- 13
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</b>	<b>6 868</b>	<b>7 997</b>
<b>Totaux</b>	<b>1 635 613</b>	<b>1 980 189</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

##### 3-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 340 704 DT contre 32 216 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
- Avoir en banque	163 201	89 033
- Sommes à l'encaissement	185 398	86 972
- Sommes à régler	-8 124	-143 856
- intérêts courus sur compte courant	229.	67
<b>Totaux</b>	<b>340 704</b>	<b>32 216</b>

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2012**

Annexe I

<b>DESIGNATION DU TITRE</b>	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/12</b>	<b>% Actif</b>	<b>% K Emis</b>
<b>Actions</b>		<b>1 025 962,840</b>	<b>1 059 067,944</b>	<b>53,58%</b>	
AIR LIQUIDE	106	35 372,430	38 160,000	1,94%	0,01%
DA Air liquide	10	222,470	213,700	0,01%	0,00%
ARTES	3 000	28 486,894	25 422,000	1,29%	0,01%
ASSAD	6 000	61 748,354	51 414,000	2,60%	0,05%
ARAB TUNISIAN LEASE	4 642	17 427,427	15 026,154	0,76%	0,02%
DA 2/17 ATL 2012	4 641	2 288,013	1 624,350	0,08%	0,02%
ATTIJARI BANK	5 700	120 640,694	84 382,800	4,27%	0,01%
ATTIJARI LEASING	500	17 680,107	18 948,000	0,96%	0,02%
BIAT	500	33 928,857	31 692,500	1,60%	0,00%
BNA	1 200	15 495,783	10 389,600	0,53%	0,00%
BANQUE DE TUNISIE	4 000	39 537,465	47 956,000	2,43%	0,00%
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	1 500	25 410,972	23 266,500	1,18%	0,03%
ESSOUKNA	9 000	53 635,906	94 545,000	4,78%	0,25%
MODERN LEASING	1 811	16 154,856	11 923,624	0,60%	0,05%
MONOPRIX	1 500	38 710,704	41 521,500	2,10%	0,01%
POULINA	8 303	62 687,023	54 857,921	2,78%	0,00%
SFBT	7 620	76 009,478	96 781,620	4,90%	0,01%
SIMPAR	1 850	86 857,086	125 000,800	6,32%	0,21%
SITS	5 000	17 905,715	15 480,000	0,78%	0,03%
SOTETEL	1 500	12 000,000	9 465,000	0,48%	0,03%
SOTRAPIL	702	13 427,000	11 021,400	0,56%	0,02%
SOTUVER	4 000	25 789,004	33 724,000	1,71%	0,02%
DA SOTUVER	3	6,240	7,320	0,00%	0,00%
SPDIT	10 159	63 926,816	69 792,330	3,53%	0,04%
TUNISIE LEASING	801	20 966,665	18 102,600	0,92%	0,01%
DPS T. LEASING	851	407,629	25,530	0,00%	0,01%
TELNET HOLDING	2 500	17 921,773	16 857,500	0,85%	0,02%
TUNINVEST	298	2 291,620	2 488,300	0,13%	0,03%
TUNIS RE	4 235	45 334,828	36 048,320	1,82%	0,03%
TUNISIE PROFILE	2 675	14 167,343	13 431,175	0,68%	0,01%
UBCI	1 000	35 900,352	36 010,000	1,82%	0,01%
UIB	1 300	23 623,336	23 488,400	1,19%	0,01%
<b>BTA</b>		<b>265 250,000</b>	<b>271 093,969</b>	<b>13,72%</b>	
BTA6.75%JUILLET2017	150	153 000,000	156 309,986	7,91%	



BTA6.75%JUILLET2017	100	102 000,000	104 208,272	5,27%	
BTA 7,5% Avril 2014;	10	10 250,000	10 575,711	0,53%	
<b>OPCVM</b>		<b>305 053,954</b>	<b>305 451,146</b>	<b>15,45%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	2 981	305 053,954	305 451,146	15,45%	0,22%
<b>TOTAL</b>			<b>1 635 613,059</b>	<b>82,75%</b>	

### *ACTIFS NET ET PASSIFS*

#### **3-3 - Capital social :**

##### **- Capital au 31/12/2011**

- Montant	1 968 444
- Nombre de parts	165 356
- Nombre de porteurs de parts	15

##### **Souscriptions réalisées**

- Montant	524 260
- Nombre de parts	40 809
- Nombre de porteurs de parts entrants	3

##### **Rachats effectués**

- Montant	-562 877
- Nombre de parts	-44 306
- Nombre de porteurs de parts sortants	-1

##### **Autres effets s/capital**

- Variation des plus et moins values potentielles	-35 960
- Plus values réalisées sur cession de titres	38 495
- Frais de négociation	- 6 466

##### **- Capital au 31/12/2012**

- Montant	1 925 896
- Nombre de parts	161 859
- Nombre de porteurs de parts	17

#### **3-4 -Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2012 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Sommes distribuables de l'exercice	43 435	27 646
Sommes distribuables des exercices antérieurs	40	10
<b>Totaux</b>	<b>43 475</b>	<b>27 656</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul.	Régul.	Total
		Souscriptions	Rachats	
Sommes distribuables de l'exercice en cours	47 996	1 031	-5 592	43 435
Sommes distribuables des exercices antérieurs	48	2	-10	40
<b>Totaux</b>	<b>48 044</b>	<b>1 033</b>	<b>- 5 602</b>	<b>43 475</b>

### 3-5 - Opérateurs Créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 6 530 DT contre 9 571 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Gestionnaire	6 020	5 699
Dépositaire	255	1 936
Distributeur	255	1 936
<b>Totaux</b>	<b>6 530</b>	<b>9 571</b>

### 3-6-Autres créditeurs divers

Au 31/12/2012, le solde de ce poste s'élève à 617 DT contre 6 734 au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
- CMF à payer	169	168
- Dividendes 2010	448	448
- Etat Impôt à Payer	-	6 118
<b>Totaux</b>	<b>617</b>	<b>6 734</b>

## ETAT DE RESULTAT

### 3-7 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 77 408 DT pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012 contre 52 694 DT pour la même période pour l'année 2011 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2012	31/12/2011
Revenus des actions et valeurs assimilées	40 497	20 143
Revenus des OPCVM	22 802	32 359
Revenus des obligations et valeurs assimilées	14 109	192
<b>Totaux</b>	<b>77 408</b>	<b>52 694</b>

### **3-8 – Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2012 au 31/12/2012, à 645 DT contre 91 DT au 31/12/2011 et représente le montant des intérêts sur les placements à terme.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Intérêts/ compte courant	645	91
<b>Totaux</b>	<b>645</b>	<b>91</b>

### **3-9 – Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 27 726 DT contre 23 227 DT au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Rémunération du gestionnaire	25 560	21 413
Rémunération du dépositaire	1 083	907
Rémunération du Distributeur	1 083	907
<b>Totaux</b>	<b>27 726</b>	<b>23 227</b>

### **3-10 – Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 2 331 DT contre 2 283 DT au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Redevance CMF	2 166	1 815
Impôts et Taxes	94	465
Autres Frais et Frais Bancaire	71	3
<b>Totaux</b>	<b>2 331</b>	<b>2 283</b>

## **4. Autres informations**

### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération passera à 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013. La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2012 s'élève à 25 560 DT TTC.

### **4-2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2012 s'élève à 1 083 DT TTC.

### **4-3 Rémunération du Commercial**

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le Commercial perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2012 s'élève à 1 083 DT TTC.

## **ATTIJARI FCP SERENITE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2012**

1. Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** », comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

#### **Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers**

2. Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

#### **Etendue de l'audit**

4. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion

5. A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## Vérifications spécifiques

6. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

7. Nous avons également procédé à l'examen du système de contrôle interne et ce conformément à l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales. Nos principales conclusions ont été portées à la connaissance du Conseil d'administration au niveau de la lettre de direction.

8. Nous avons constaté qu'au 31 décembre 2012, les liquidités et quasi liquidité du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP SERENITE** », dépassent le seuil maximum de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le **28/03/2013**

**Le commissaire aux comptes :**

**P/ GSAudit & Advisory**

**Ghazi HANTOUS**

**BILAN**  
**AU 31/12/2012**

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>NOTE</b>	<b>Au 31/12/2012</b>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>4-1</b>	<b>65 715</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 570
b-Obligations et valeurs assimilées		52 145
c-Autres valeurs		-
<b>AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES</b>	<b>4-2</b>	<b>41 428</b>
a-Placements monétaires		-
b-Disponibilités		41 428
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		-
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>107 142</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	<b>4-5</b>	344
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	<b>4-6</b>	24
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>368</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1-CAPITAL</b>	<b>4-3</b>	<b>104 779</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>4-4</b>	<b>1 995</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b-Sommes distribuables de l'exercice		1 995
<b>ACTIF NET</b>		<b>106 775</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>107 142</b>

## ETAT DE RESULTAT

AU 31/12/2012

Rubriques	Note	<i>Du 19/08/2011</i>
		<i>Au 31/12/2012</i>
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>4-7</b>	<b>3 836</b>
a-Dividendes		1 809
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 027
c-Revenus des autres valeurs		0
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-8</b>	<b>108</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 944</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	<b>4-9</b>	<b>1 568</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 376</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		<b>0</b>
<b>CH 2-Autres charges</b>	<b>4-10</b>	<b>381</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 995</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		<b>0</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 995</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</b> (annulation )		<b>0</b>
_ Variation des plus (ou moins ) valeurs potentielles sur titres		559
_ Plus (ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres		4 268
_ Frais de négociation		-48
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 775</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**  
**AU 31/12/2012**

Rubriques	<u>Du 19/08/2012</u>
	<u>Au 31/12/2012</u>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u></b>	
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	
a-Résultat d'exploitation	1 995
b-Variation des plus (ou moins ) values potentielles sur titres	559
c-Plus (ou moins ) values réalisées sur cession de titres	4 268
d-Frais de négociation de titres	-48
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	0
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	
<b>a-Souscriptions</b>	0
_ Capital	0
_ Régularisation des sommes non distribuables	0
_ Régularisation des sommes distribuables	0
_ Droits d'entrée	0
<b>b-Rachats</b>	0
_ Capital	0
_ Régularisation des sommes non distribuables	0
_ Régularisation des sommes distribuables	0
_ Droit de sortie	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>6 775</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>	
a-En début d'exercice	100 000
b-En fin d'exercice	106 775
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>	
a-En début d'exercice	10 000
b-En fin d'exercice	10 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,677</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>0</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,77%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2012**

### **1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP SERENITE**

ATTIJARI FCP SERENITE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 44/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP SERENITE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 aout 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011.

### **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. . Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

### **3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents:**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### 3.3- Evaluation des autres placements:

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré

## 4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

---

### ACTIFS

---

#### 4-1 – Portefeuille Titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 65 715 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>63 869</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	9 201
- Titres OPCVM	3 668
- Obligations et valeurs assimilées	51 000
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>559</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	681
- Titres OPCVM	21
- Obligations et valeurs assimilées	-142
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</b>	<b>1 287</b>
<b>Totaux</b>	<b>65 715</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

#### 4-2 – Placements monétaires et Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 41 428 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
- Avoir en banque	1 506
- Sommes à l'encaissement	39 962
- Sommes à régler	-45
- Intérêts courus sur compte courant	5
<b>Totaux</b>	<b>41 428</b>

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2012**

Annexe I

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/12	% Actif	% K émis
----------------------	------------------	--------------------	--------------------	---------	----------

<b>Actions</b>		<b>9 200,550</b>	<b>9 881,050</b>	<b>9,22%</b>	
----------------	--	------------------	------------------	--------------	--

AIR LIQUIDE	5	1 678,170	1 800,000	<b>1.68%</b>	<b>0,00%</b>
DA Air liquide	5	111,880	106,850	<b>0.10%</b>	<b>0,00%</b>
ARTES	100	990,000	847,400	<b>0.79%</b>	<b>0,01%</b>
ESSOUKNA	300	1 937,500	3 151,500	<b>2.94%</b>	<b>0,01%</b>
POULINA	300	2 343,000	1 982,100	<b>1.85%</b>	<b>0,00%</b>
SITS	200	700,000	619,200	<b>0.58%</b>	<b>0,00%</b>
SPDIT	200	1 440,000	1 374,000	<b>1.28%</b>	<b>0,00%</b>

<b>BTA</b>		<b>51 000,000</b>	<b>52 144,859</b>	<b>48,67%</b>	
------------	--	-------------------	-------------------	---------------	--

BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	52 144,859	<b>48,67%</b>	
---------------------	----	------------	------------	---------------	--

<b>OPCVM</b>		<b>3 668,017</b>	<b>3 688,776</b>	<b>3,44%</b>	
--------------	--	------------------	------------------	--------------	--

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	36	3 668,017	3 688,776	3,44%	0,003%
----------------------------	----	-----------	-----------	-------	--------

<b>TOTAL</b>			<b>65 714,685</b>	<b>61,33%</b>	
--------------	--	--	-------------------	---------------	--

## ACTIFS NET ET PASSIFS

### 4-3 - Capital social :

<b><u>- Capital au 19/08/2011</u></b>	
- Montant	100 000
- Nombre de parts	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
- Montant	-
- Nombre de parts	-
- Nombre de porteur de parts	-
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
- Montant	-
- Nombre de parts	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>	
- Variation des plus et moins values potentielles	559
- Plus values réalisées sur cession de parts	4 268
- Frais de négociation	-48
<b><u>- Capital au 31/12/2012</u></b>	
- Montant	104 779
- Nombre de parts	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2

### 4-4 -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Sommes distribuables de l'exercice	1 995
<b>Totaux</b>	<b>1 995</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

Libellé	Montant	Régul. Souscriptions	Régul. Rachats	Total
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 995	-	-	1 995
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>1 995</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 995</b>

#### **4-5 - Opérateurs Créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 344 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Gestionnaire	317
Dépositaire	13
Distributeur	14
<b>Totaux</b>	<b>344</b>

#### **4-6-Autres créditeurs divers**

Au 31/12/2012, le solde de ce poste s'élève à 24 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
- CMF à payer	9
- Etat Impôt à Payer	15
<b>Totaux</b>	<b>24</b>

---

### **ETAT DE RESULTAT**

---

#### **4-7 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 3 836 DT pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012:

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des actions et valeurs assimilées	316
Revenus des OPCVM	1 493
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 027
<b>Totaux</b>	<b>3 836</b>

#### **4-8 – Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012, à 108 DT et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Intérêts/ compte courant	108
<b>Totaux</b>	<b>108</b>

#### **4-9 – Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 1 568 DT et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Rémunération du gestionnaire	1 446
Rémunération du dépositaire	61
Rémunération du distributeur	61
<b>Totaux</b>	<b>1 568</b>

#### **4-10 – Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 381 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Redevance CMF	123
Impôts et Taxes	152
Autres Frais et Frais Bancaire	106
<b>Totaux</b>	<b>381</b>

#### **5. Autres informations**

##### **5-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. **A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013, cette rémunération passera à 1.5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.**

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2012 s'élève à 1 446 DT TTC.

##### **5-2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2012 s'élève à 61 DT TTC.

##### **5-3 Rémunération du distributeur**

La fonction de commercialisation est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0,05 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2012 s'élève à 61 DT TTC.

## **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012.**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** » arrêté au 31 Décembre 2012.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », comprenant le bilan au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers.

#### ***Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers :***

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de gestion du fonds commun de placement. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### ***Responsabilité de l'auditeur :***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

#### ***Etendue de l'audit :***

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **Vérifications spécifiques :**

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons constaté qu'au 31 Décembre 2012, Le fonds commun de placement « **ATTIJARI FCP DYNAMIQUE** », emploie 43,18% de son actif en liquidités et quasi liquidité, soit 23,18% au delà du seuil de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 28 Mars 2013

**Le commissaire aux comptes :**  
**P/ CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**



**BILAN**  
**AU 31/12/2012**

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
<b>AC1-PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>92 241</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4-1	92 241
b-Obligations et valeurs assimilées		-
c-Autres valeurs		-
<b>AC2-PLACEMENTS MONTAIRES ET DISPONIBILITES</b>		<b>70 098</b>
a-Placements monétaires		-
b-Disponibilités	4-2	70 098
<b>AC3-CREANCE D'EXPLOITATION</b>		
<b>AC4-AUTRES ACTIFS</b>		
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>162 339</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
<b>PA1-OPERATEURS CREDITEURS</b>	4-5	929
<b>PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS</b>	4-6	29
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>958</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1-CAPITAL</b>	4-3	<b>160 079</b>
<b>CP2-SOMMES DISTRIBUABLES</b>		<b>1 301</b>
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-
b-Sommes distribuables de l'exercice	4-4	1 301
<b>ACTIF NET</b>		<b>161 381</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>162 339</b>

**ETAT DE RESULTAT**

**AU 31/12/2012**

	NOTE	Du 19/08/2011
		Au 31/12/2012
<b>PR 1-Revenus de portefeuille-titres</b>		<b>5 803</b>
a-Dividendes	4-7	5 803
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		-
c-Revenus des autres valeurs		-
<b>PR 2-Revenus des placements monétaires</b>	4-8	<b>172</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 974</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	4-9	<b>4 258</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>1 716</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		-
<b>CH 2-Autres charges</b>	4-10	433
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 283</b>
<b>PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation</b>		18
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>1 301</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation ( annulation )</b>		-18
<b>_Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres</b>		-31
<b>_Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres</b>		10 329
<b>_Frais de négociation</b>		-193
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>11 387</b>

**ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET**

**AU 31/12/2012**

	<u>Du 19/08/2011</u>
	<u>Au 31/12/2012</u>
<b><u>AN 1-VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u></b>	
<b><u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	
a-Résultat d'exploitation	1 283
b-Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	-31
c-Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession de titres	10 329
d-Frais de négociation de titres	-193
<b><u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	
<b><u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	
a-Souscriptions	49 993
_ Capital	49 700
_ Régularisation des sommes non distribuables	275
_ Régularisation des sommes distribuables	18
_ Droits d'entrée	
b-Rachats	-
_ Capital	-
_ Régularisation des sommes non distribuables	-
_ Régularisation des sommes distribuables	-
_ Droit de sortie	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>61 381</b>
<b><u>AN 4-ACTIF NET</u></b>	
a-En début d'exercice	100 000
b-En fin d'exercice	161 381
<b><u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u></b>	
a-En début d'exercice	10 000
b-En fin d'exercice	14 970
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10,780</b>
<b>DIVIDENDE DISTRIBUE</b>	<b>-</b>
<b>AN6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>7,80%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtés au 31/12/2012**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1. Présentation du Fonds Communs de placement ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 22 décembre 2010 n° 45/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

ATTIJARI FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK. Son gestionnaire est ATTIJARI GESTION.

Le fonds a été constitué le 19 Août 2011 et l'ouverture au public a eu lieu en date du 1<sup>er</sup> Novembre 2011.

### **2. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31/12/2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Exceptionnellement, le premier exercice du fonds s'étend du 19/08/2011 au 31/12/2012.

### **3. Règles et méthodes comptables**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- Prise en compte des placements et revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2012, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2012 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

### **3.3- Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat**

### **4-1 – Portefeuille Titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 92 241 DT et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>92 272</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	85 529
- Titres OPCVM	6 743
- Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>-31</b>
- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	-51
- Titres OPCVM	20
- Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Intérêts courus sur Obligations et valeurs</b>	<b>-</b>
<b>Totaux</b>	<b>92 241</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe I.

### **4-2 – Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 70 098 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
- Avoir en banque	1 758
- Sommes à l'encaissement	116 811
- Sommes à régler	-48 477
- Intérêts courus sur comptes courants	6
<b>Totaux</b>	<b>70 098</b>

#### **4-3 - Capital social**

<b>- Capital au 19/08/2011</b>	
- Montant	100 000
- Nombre de titres	10 000
- Nombre de porteurs de parts	2
<b>Souscriptions réalisées</b>	
- Montant	49 974
- Nombre de titres	4 970
- Nombre de porteur de parts	2
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre de porteurs de parts sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus et moins values potentielles	-31
- Plus values réalisées sur cession de titres	10 329
- Frais de négociation	-193
<b>- Capital au 31/12/2012</b>	
- Montant	160 079
- Nombre de titres	14 970
- Nombre de porteurs de parts	4

#### **4-4 -Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Sommes distribuables de l'exercice	1 301
<b>Totaux</b>	<b>1 301</b>

#### **4-5 - Opérateurs Créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 929 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Gestionnaire	725
Dépositaire	102
Distributeur	102
<b>Totaux</b>	<b>929</b>

#### **4-6-Autres créiteurs divers**

Au 31/12/2012, le solde de ce poste s'élève à 29 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
- CMF à payer	14
- Etat- Impôt à payer	15
<b>Totaux</b>	<b>29</b>

#### **4-7 – Revenus du portefeuille-titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 5 803DT pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Revenus des actions et valeurs assimilées	5 803
<b>Totaux</b>	<b>5 803</b>

#### **4-8 – Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 19/08/2011 au 31/12/2012, à 172 DT et représente le montant des intérêts courus sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Intérêts/ compte courant	172
<b>Totaux</b>	<b>172</b>

#### **4-9 – Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 4 258 DT et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Rémunération du gestionnaire	3 320
Rémunération du dépositaire	469
Rémunération Distributeur	469
<b>Totaux</b>	<b>4 258</b>

#### **4-10 – Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 433 DT et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2012</b>
Redevance CMF	188
Impôts et Taxes	139
Autres Frais et Frais Bancaires	106
<b>Totaux</b>	<b>433</b>

## **5. Autres informations**

### **5-1 Rémunération du gestionnaire :**

La gestion du fond est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir de sa création. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. **Cette rémunération passera à 2.25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.**

La rémunération d'«Attijari Gestion» au 31/12/2012 s'élève à 3 320 DT TTC.

### **5-2 Rémunération du dépositaire :**

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' « Attijari Bank » au 31/12/2012 s'élève à 469 DT TTC.

### **5-3 Rémunération du Commercial :**

La fonction de commercialisation est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le Commercial perçoit une rémunération de 0,25 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d' «Attijari Bank » au 31/12/2012 s'élève à 469 DT TTC.



**PORTEFEUILLE AU 31/12/2012**

*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

Désignation du titre	Nre titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2012	%Actif	% K EMIS
<b>Actions</b>		<b>85 529</b>	<b>85 478</b>	<b>52,66%</b>	
AIR LIQUIDE	10	3 356	3 600	2,22%	0,00%
DA1/15 AIRLIQUIDE2012	10	224	214	0,13%	0,00%
ARTES	444	4 396	3 762	2,32%	0,00%
ASSAD	800	6 880	6 855	4,22%	0,01%
ATTIAJRI BANK	500	7 500	7 402	4,56%	0,00%
ATTIJARI LEASING	50	2 000	1 895	1,17%	0,00%
ESSOUKNA AA	900	5 824	9 455	5,82%	0,02%
MONOPRIX	280	7 613	7 751	4,77%	0,00%
POULINA GH	1 900	13 631	12 553	7,73%	0,00%
SFBT	501	6 368	6 363	3,92%	0,00%
SITS	1 000	3 500	3 096	1,91%	0,01%
SPDIT	1 600	11 157	10 992	6,77%	0,01%
T. LEASING	100	2 613	2 260	1,39%	0,00%
DPS 1/7 T.LEASING 2012	100	47	3	0,00%	0,00%
TUNIS RE	500	5 320	4 256	2,62%	0,00%
TUNISIEPROFILESA	1 000	5 100	5 021	3,09%	0,00%
<b>OPCVM</b>		<b>6 743</b>	<b>6 763</b>	<b>4,17%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	66	6 743	6 763	4,17%	0,005%
<b>Total Général</b>			<b>92 241</b>	<b>56,82%</b>	

# **FCP CAPITALISATION ET GARANTIE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2012**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) du 14 juin 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I - Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectués l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2012, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **52 582 934 dinars** et un résultat net de l'exercice de **953 969 dinars**.

#### **1) Responsabilité de la direction pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2) Responsabilité du commissaire aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

### **3) Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## **II. Rapport sur les vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

**Tunis, le 29 mars 2013**

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst et Young**

**Fehmi LAOURINE**

**BILAN arrêté au 31-12-2012**

(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>4.1</b>	<b>48 594 364</b>	<b>47 677 297</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		15 733 070	16 621 453
Obligations et valeurs assimilées		32 861 294	31 055 844
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>4.2</b>	<b>4 130 874</b>	<b>4 098 267</b>
Placements monétaires		989 162	-
Disponibilités		3 141 712	4 098 267
<b>AC3 - Créances d'exploitation</b>		<b>23 754</b>	<b>24 237</b>
<b>Total Actif</b>		<b>52 748 992</b>	<b>51 799 801</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>		146 767	150 590
<b>PA2 - Autres créditeurs divers</b>		19 291	20 247
<b>Total Passif</b>	<b>4.3</b>	<b>166 058</b>	<b>170 837</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP1 - Capital</b>	<b>4.4.1</b>	44 277 840	45 005 535
<b>CP2 - Sommes capitalisables</b>	<b>4.4.2</b>	<b>8 305 094</b>	<b>6 623 429</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		6 623 429	5 084 278
Sommes capitalisables de l'exercice		1 681 665	1 539 151
<b>Actif Net</b>	<b>4.4</b>	<b>52 582 934</b>	<b>51 628 964</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>52 748 992</b>	<b>51 799 801</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Période allant du 01-01-2012 au 31-12-2012**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2012 au 31-12-2012	Période du 01-01-2011 au 31-12-2011
<b>PR1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>4.5</b>	<b>2 218 884</b>	<b>2 067 709</b>
Dividendes		413 434	384 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 805 450	1 683 452
<b>PR2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4.6</b>	<b>116 375</b>	<b>123 966</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 335 259</b>	<b>2 191 675</b>
<b>CH1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4.7</b>	<b>(585 156)</b>	<b>(587 218)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>1 750 103</b>	<b>1 604 457</b>
<b>CH2 - Autres charges</b>	<b>4.8</b>	<b>(68 438)</b>	<b>(65 306)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 681 665</b>	<b>1 539 151</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>SOMMES CAPITALISABLE DE LA PERIODE</b>		<b>1 681 665</b>	<b>1 539 151</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>			
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		(1 241 295)	(1 789 663)
Frais de négociation		(5 823)	(9 488)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		519 422	893 367
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>953 969</b>	<b>633 367</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période allant du 01-01-2012 au 31-12-2012**  
(exprimé en dinar Tunisien)

	<b>Période du 01-01-2012 au 31-12-2012</b>	<b>Période du 01-01-2011 au 31-12-2011</b>
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b>953 969</b>	<b>633 367</b>
Résultat d'exploitation	1 681 665	1 539 151
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(1 241 295)	(1 789 663)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	519 422	893 367
Frais de négociation de titres	(5 823)	(9 488)
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	-	-
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	-	-
<b>a / Souscriptions</b>	<b>353 513</b>	<b>82 342</b>
Capital	269 000	67 000
Régularisation des sommes non distribuables	70 165	6 317
Régularisation des sommes capitalisables	14 348	9 025
Droits d'entrée	-	-
<b>b / Rachats</b>	<b>(353 513)</b>	<b>(82 342)</b>
Capital	(269 000)	(67 000)
Régularisation des sommes non distribuables	(70 165)	(6 317)
Régularisation des sommes capitalisables	(14 348)	(9 025)
Droits de sorties	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>953 969</b>	<b>633 367</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>		
Début de période	51 628 964	50 995 598
Fin de période	52 582 934	51 628 964
<b>AN5 - <u>Nombre de Parts</u></b>		
Début de période	40 000	40 000
Fin de période	40 000	40 000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 314,573</b>	<b>1 290,724</b>
<b>AN6 - <u>Taux de rendement (%)</u></b>	<b>1,85%</b>	<b>1,24%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**Au 31 décembre 2012**

### **1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION ET GARANTIE**

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans (soit le 2 décembre 2016).

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO et la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280\*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

### **2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999.

### **3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus

### **3.2. Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuables.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.3. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.



#### 4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

##### 4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 48 594 364 dinars contre 47 677 297 dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2012			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
<b>Actions cotées</b>	<b>1 305 539</b>	<b>12 559 316</b>	<b>13 680 515</b>	<b>26,02%</b>
AL	919	103 593	330 840	0,63%
AMEN BANK	12 000	269 991	417 180	0,79%
AMS	1 695	16 950	18 660	0,04%
ARTES	27 500	236 883	233 035	0,44%
ASSAD	26 087	180 715	223 540	0,43%
ATB	68 000	411 072	310 012	0,59%
ATL	20 000	83 211	64 740	0,12%
ATL NG J010113	2 354	8 803	8 803	0,02%
ATL NS J010113	7 062	26 586	26 588	0,05%
ATTIJ BANK	40 000	753 374	592 160	1,13%
ATTIJ LEASING	1 457	56 377	55 214	0,11%
BH	41 850	1 210 760	511 407	0,97%
BIAT	13 686	1 001 651	867 487	1,65%
BNA	56 000	559 424	484 848	0,92%
BT	120 943	809 830	1 449 986	2,76%
BTE (ADP)	9 600	295 159	261 120	0,50%
CARTAGECEMENT	200 000	372 834	714 000	1,36%
CIMENT BIZERTE	45 000	517 500	306 180	0,58%
I.C.F	539	21 930	25 535	0,05%
MONOPRIX	47 600	663 763	1 317 616	2,51%
NAKL	44 400	474 976	512 820	0,98%
POULINA	90 000	550 670	594 630	1,13%
SALIM	1 081	16 215	27 676	0,05%
SFBT	92 120	928 598	1 170 016	2,23%
SIMPAR	5 175	171 733	349 664	0,66%
SIPHAT	7 000	116 688	66 500	0,13%
SPDIT	15 000	79 787	103 050	0,20%
STAR	3 200	468 443	454 304	0,86%
TELNET	25 700	187 270	173 295	0,33%
TL	13 700	294 917	309 620	0,59%

TPR	105 042	406 525	527 416	1,00%
TUNISAIR	72 500	172 651	102 225	0,19%
TUNISRE	55 000	451 000	468 160	0,89%
UIB	33 329	639 437	602 188	1,15%

<b>Droits</b>	<b>7</b>	<b>182</b>	<b>150</b>	<b>0,00%</b>
---------------	----------	------------	------------	--------------

ALQDA12	7	182	150	0,00%
---------	---	-----	-----	-------

<b>Titres des OPCVM</b>	<b>19 770</b>	<b>2 038 582</b>	<b>2 052 405</b>	<b>3,90%</b>
-------------------------	---------------	------------------	------------------	--------------

CAP OBLIG SICAV	9 689	999 953	1 007 046	1,92%
-----------------	-------	---------	-----------	-------

PLACEMENT OBLIG SICAV	10 081	1 038 629	1 045 359	1,99%
-----------------------	--------	-----------	-----------	-------

<b>BTZ</b>	<b>44 980</b>	<b>24 315 920</b>	<b>32 861 294</b>	<b>62,49%</b>
------------	---------------	-------------------	-------------------	---------------

<b>Total</b>		<b>38 914 000</b>	<b>48 594 364</b>	<b>92,41%</b>
--------------	--	-------------------	-------------------	---------------

#### 4.2 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 4 130 873 dinars contre 4 098 267 dinars au 31/12/2011. Son détail se présente comme suit :

	Nombre	Valeur actuelle au 31/12/2012	% de l'actif net
BTCT	1 000	989 161	1,88%
Compte courant BT	1	3 141 712	5,98%
<b>Total</b>		<b>4 130 873</b>	<b>7,86%</b>

#### 4.3. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2012 un solde de 166 058 dinars contre un solde de 170 837 dinars au 31/12/2011 et se détaillent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
<b>Opérateurs créditeurs</b>	<b>146 767</b>	<b>150 590</b>
Gestionnaire	66 722	64 676
Dépositaire	21 057	20 677
Garants	58 988	65 237
<b>Autres créditeurs</b>	<b>19 291</b>	<b>20 247</b>
Commissaire aux comptes	15 121	15 120
Retenue à la Source	-	756
Redevances CMF	4 170	4 370
<b>Total</b>	<b>166 058</b>	<b>170 837</b>

#### 4.4. Note sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 953 969 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Capital	44 277 840	45 005 535	(727 695)
Résultats distribuables	8 305 094	6 623 429	1 681 665
<b>Total</b>	<b>52 582 934</b>	<b>51 628 964</b>	<b>953 969</b>

Le nombre de parts au 31/12/2012 est resté inchangé à 40 000 parts.

#### 4.4.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2012 à 44 277 840 dinars contre 45 005 535 dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Capital	45 005 535	45 911 320
Variation des +/- values potentielles sur cession de titres	(1 241 295)	(1 789 663)
+/- values réalisées sur cession de titres	519 422	893 367
Frais de négociation	(5 823)	(9 488)
<b>Total</b>	<b>44 277 840</b>	<b>45 005 535</b>

#### 4.4.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31.12.2012 au report des sommes capitalisables au 31.12.2011 augmenté ou diminué du résultat de l'exercice:

	Montant en TND
<b>Soldes au 31.12.2011</b>	<b>6 623 429</b>
Résultat capitalisable de la période	1 681 665
<b>Soldes au 31.12.2012</b>	<b>8 305 094</b>

#### 4.5. Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 218 884 dinars au titre de l'exercice 2012 contre 2 067 709 dinars au titre de l'exercice 2011 et se détaillent comme suit :

	2012	2011
Dividendes	413 434	384 257
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	1 805 450	1 683 452
<b>Total</b>	<b>2 218 884</b>	<b>2 067 709</b>

#### 4.6. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 116 375 dinars au titre de l'exercice 2012 contre 123 966 dinars au titre de l'exercice 2011 et se détaillent comme suit :

	2012	2011
Intérêts sur comptes courants	85 747	122 383
Revenus des BTC	30 628	1 584
<b>Total</b>	<b>116 375</b>	<b>123 966</b>

#### 4.7. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garantie conclues par FCP Capitalisation et Garantie.

En 2012, le solde de ce poste totalise un montant de 585 156 dinars contre 587 218 dinars au 31/12/2011 et se détaille comme suit :

	2012	2011
Rémunération du gestionnaire	265 520	249 911
Rémunération du dépositaire	84 831	79 642
Rémunération des garants	234 805	257 665
<b>Total</b>	<b>585 156</b>	<b>587 218</b>

#### 4.8. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes.

### 5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

#### 5.1. Données par part et ratios pertinents

Données par actions	2012	2011
<b>Valeur liquidative d'ouverture</b>	<b>1 290,724</b>	<b>1 274,889</b>
Revenus des placements	58,381	54,792
Charges de gestion des placements	(14,629)	(14,680)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>43,753</b>	<b>40,111</b>
Autres charges	(1,711)	(1,633)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>42,042</b>	<b>38,479</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>42,042</b>	<b>38,479</b>
Variation des + ou - values potentielles	(31,032)	(44,742)
+/- values réalisées sur cession de titres	12,986	22,334
Frais de négociation	(0,146)	(0,237)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>23,849</b>	<b>15,833</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>1 314,573</b>	<b>1 290,724</b>
<b>Ratios de gestion des placements</b>		

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,10%	1,18%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,17%	3,08%

## 5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée au gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation et Garantie au titre de l'exercice 2012 s'élève à **265 520 dinars**.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés diminués des charges encourues par la société de gestion. Actuellement, « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation et Garantie au lieu de Alliance Asset Management.

2. La Banque de Tunisie (BT) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.
- 1,25% l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280\*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

Ces rémunérations au titre de l'exercice 2012 se sont élevées à **202 234 dinars TTC**.

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**

Millenium Obligataire SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **17 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Lamjed Ben Mbarek.

**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2012**  
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011
<b>AC 1 - Portefeuille-titres</b>	4-1-1	<b>12 410 786</b>	<b>13 799 273</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		174 688	899 334
b - Obligations et valeurs assimilées		12 236 098	12 899 939
c - Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	4-1-2	<b>3 581 752</b>	<b>1 331 005</b>
a - Placements monétaires		3 536 353	1 106 748
b - Disponibilités		45 399	224 257
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b - titres de créance échus		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>12</b>	<b>3 996</b>
a - Débiteurs divers		12	3 996
c - Immobilisations nettes		0	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 992 550</b>	<b>15 134 274</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs (*)	4-1-3	25 438	24 441
PA 2 - Autres créditeurs divers (*)	4-1-4	15 033	14 171
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>40 471</b>	<b>38 612</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b>15 952 079</b>	<b>15 095 662</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	4-1-5	<b>15 422 151</b>	<b>14 600 472</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>529 928</b>	<b>495 190</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		88	308
b - Sommes distribuables de l'exercice	4-1-6	529 840	494 882
<b>ACTIF NET</b>		<b>15 952 079</b>	<b>15 095 662</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>15 992 550</b>	<b>15 134 274</b>

(\*) : données retraitées pour les besoins de la comparaison

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**  
(Unité : en D.T.)

		<i>01/01/2012</i>	<i>01/01/2011</i>
		<i>Au</i>	<i>Au</i>
	<b>Note</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	4-2-1	<b>571 765</b>	<b>565 365</b>
a - Dividende		30 284	7 110
b - Revenus des obligations et autres valeurs		541 481	558 255
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	4-2-2	<b>108 105</b>	<b>73 724</b>
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des billets de trésorerie		-	-
c - Revenus des certificats de dépôt		47 778	3 420
d - Intérêts sur comptes courants		3 062	273
e - Revenu des autres placements monétaires		57 265	70 031
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>679 870</b>	<b>639 089</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	4-2-3	<b>(96 524)</b>	<b>(92 100)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>583 346</b>	<b>546 989</b>
<b>CH 2 Autres charges</b>	4-2-4	<b>(32 653)</b>	<b>(31 744)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>550 693</b>	<b>515 245</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>(20 853)</b>	<b>(20 363)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>529 840</b>	<b>494 882</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>20 853</b>	<b>20 363</b>
<b>RESULTAT NON DISTRIBUABLE</b>		<b>(30 722)</b>	<b>(22 259)</b>
Variation des plus (ou moins) values potent./titres		(17 437)	(16 274)
Var. plus (ou moins) values réalisées/ces de titres		(12 612)	(3 852)
Frais de négociation		(673)	(2 133)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>519 971</b>	<b>492 986</b>

**ETAT DE VARIATION ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**

(Unité : en D.T.)

Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012	Période du 01/01/2011 Au 31/12/2011
--	--

**AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT****DES OPERATIONS D'EXPLOITATION**

	<b>519 971</b>	<b>492 986</b>
a - Résultat d'exploitation	550 693	515 245
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	(17 437)	(16 274)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	(12 612)	(3 852)
d - Frais de négociation de titres	(673)	(2 133)

**AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES****(495 190) (537 292)****AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL****831 636 (118 078)****a - Souscriptions****55 048 510 33 578 559**

- Capital	53 150 600	32 244 900
- Régularisation des sommes non distribuables	1 077 944	681 553
- Régularisation des sommes distribuables	819 966	652 106

**b - Rachats****(54 216 874) (33 696 636)**

- Capital	(52 317 300)	(32 340 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 058 843)	(684 475)
- Régularisation des sommes distribuables	(840 731)	(672 161)

**VARIATION DE L'ACTIF NET****856 417 (162 383)****AN 4 - ACTIF NET**

a - en début de période	15 095 662	15 258 045
b - en fin de période	15 952 079	15 095 662

**AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS**

a - en début de période	143 012	143 963
b - en fin de période	151 345	143 012

**VALEUR LIQUIDATIVE****105,402 105,555****AN 6 - TAUX DE RENDEMENT****3,13% 3,11%**



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### 1. PRESENTATION DE *MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV*

*Millenium Obligataire SICAV* est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 Septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 Septembre 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

La gestion du portefeuille titres de la *Millenium Obligataire SICAV* est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,4% de l'actif net moyen, réglée trimestriellement et à terme échu.

La Banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la *Millenium Obligataire SICAV*, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- ✓ De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% de l'actif net avec minimum de 6 000 DT
- ✓ De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% de l'actif net
- ✓ Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% de l'actif net

### 2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers intermédiaires relatifs à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2012 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société *Millenium Obligataire SICAV* et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

### 3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen en bourse à la date du 31/12/2012.

### **3.3. Evaluation des autres placements**

Les placements en obligations et les valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2012 ou par rapport à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les bons de trésor et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

### **3.4. Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :**

**4.1. Note explicatives du bilan**

**4-1.1 Portefeuille Titres :**

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2012 à **12.410.786** dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre deTitres	Coûtd'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<b>OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE</b>				
BTK 2012-1 B	5 000	500 000	503 245	3,15%
BTK 2012-1 B	8 000	800 000	805 192	5,03%
EO BTE 2009	100	7 000	7 087	0,04%
EO BTE 2009	4 900	339 570	344 681	2,16%
EO BTE 2009	100	7 000	7 087	0,04%
EO BTE 2011	5 500	550 000	569 612	3,56%
EO CIL 2009/1	1 600	64 000	65 273	0,41%
EO CIL 2010/1	4 600	276 000	280 923	1,76%
EO CIL 2010/2	5 000	300 000	302 085	1,89%
EO HL 2008/1	5 000	100 000	103 539	0,65%
EO HL 2009/1	3 000	120 000	122 006	0,76%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	150 000	154 438	0,97%
EO PANOBOIS 2007-C	500	30 000	31 137	0,19%
EO TL 2007-2 F	300	6 060	6 291	0,04%
EO TL 2007-2 F	300	6 060	6 291	0,04%
EO TL 2008-1	100	2 000	2 053	0,01%
EO TL SUB 2009	4 150	166 000	168 015	1,05%
EO TL SUB 2009	100	4 000	4 049	0,03%
EO TL SUB 2009	100	4 000	4 049	0,03%
EO TL2011-3	6 000	600 000	625 932	3,91%
EO UIB 2009/1	1 000	85 000	86 831	0,54%
EO UIB 2009/1	100	8 500	8 683	0,05%
EO UIB 2009/1	100	8 500	8 683	0,05%
EO UIB 2009/1	870	73 950	75 543	0,47%
ES ATL 2008	5 000	500 000	510 126	3,19%
ES CIL 2008	3 000	300 000	316 734	1,98%
<b>TOTAL</b>		<b>5 007 640</b>	<b>5 119 585</b>	<b>32,01%</b>
<b>FCC</b>				
FCC-BIAT-1-P2 15/02/2013	300	232 974	234 258	1,46%
FCC-BIAT2-P301	300	300 000	301 810	1,89%
<b>TOTAL</b>		<b>532 974</b>	<b>536 068</b>	<b>3,35%</b>

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif
<b>BTA</b>				
B0316	100	103 530	105 060	0,66%
B0319	500	521 500	531 325	3,32%
B0319	100	104 330	106 298	0,66%
B0319	100	104 030	106 110	0,66%
B0319	290	295 887	304 500	1,90%
B0319	300	306 240	315 104	1,97%
B0319	300	306 390	315 208	1,97%
B0319	300	306 540	315 312	1,97%
B0319	300	306 690	315 416	1,97%
B0319	210	214 788	220 864	1,38%
B0717	475	529 625	518 227	3,24%
B0717	1 500	1 650 000	1 634 400	10,22%
B0822	300	288 000	294 875	1,84%
B1015	300	296 490	299 433	1,87%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	386 851	2,42%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	38 135	0,24%
BTA-7.50%AVRIL14	54	58 050	57 817	0,36%
BTA-7.50%AVRIL14	100	107 500	107 068	0,67%
BTA-7.50%AVRIL14	29	30 595	30 986	0,19%
BTA-7.50%AVRIL14	20	21 100	21 370	0,13%
BTA-7.50%AVRIL14	15	15 750	16 038	0,10%
<b>TOTAL</b>		<b>5 984 295</b>	<b>6 040 397</b>	<b>37,77%</b>
<b>BTZ</b>				
BTZC01 11-10-16	100	55 030	77 419	0,48%
BTZC02 11-10-16	100	54 780	77 293	0,48%
BTZC03 11-10-16	100	54 530	77 168	0,48%
BTZC04 11-10-16	400	217 120	308 168	1,93%
<b>TOTAL</b>		<b>381 460</b>	<b>540 048</b>	<b>3,38%</b>
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES</b>		<b>11 906 369</b>	<b>12 236 098</b>	<b>76,51%</b>
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>133 000</b>	<b>174 688</b>	<b>1,09%</b>
FCP PROPARCO	133	133 000	174 688	1,09%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES</b>		<b>12 039 369</b>	<b>12 410 786</b>	<b>77,60%</b>

#### 4-1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique est arrêtée au 31 Décembre 2012 à **3.581.752** dinars repartis comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif
<b>PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>				
<b>CERTIFICAT DE DEPOT</b>		<b>2 480 807</b>	<b>2 527 951</b>	<b>15,81%</b>
CD BTK 06/06/2013	1	480 807,31	491 451	3,07%
CD BTE 06/08/13	1	1 000 000,00	1 017 680	6,36%
CD BTE 08/08/13	1	500 000,00	508 724	3,18%
CD BTE 18/07/13	1	500 000,00	510 096	3,19%
<b>AUTRES PLACEMENTS MONETATIRES</b>		<b>1 000 000</b>	<b>1 008 402</b>	<b>6,31%</b>
CT BTK 17-01-2013	1000	1 000 000,00	1 008 402	6,31%
<b>TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES</b>		<b>3 480 807</b>	<b>3 536 353</b>	<b>22,11%</b>
- DISPONIBILITES		45 399	45 399	0,28%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>3 526 206</b>	<b>3 581 752</b>	<b>22,40%</b>

#### 4-1.3. Opérateurs créditeurs :

Ce poste présente au 31.12.2012 un solde de **25.438** dinars contre **24.441** dinars au 31.12.2011 et de détaille comme suit :

	<b>AU 31/12/2012</b>	<b>AU 31/12/2011</b>
DEPOSITAIRE	4 739	4 574
GESTIONNAIRE	20 699	19 867
<b>Total</b>	<b>25 438</b>	<b>24 441</b>

#### 4-1.4. Autres créditeurs divers :

Ce poste présente au 31.12.2012 un solde de **15.033** dinars contre **14.171** dinars au 31.12.2011 et de détaille comme suit :

	<b>AU 31/12/2012</b>	<b>AU 31/12/2011</b>
IMPOTS A PAYER	1 059	1 033
Commissaire aux comptes	11 863	10 961
CMF (redevance & Publication)	2 083	2 149
Charges à payer	28	28
<b>Total</b>	<b>15 033</b>	<b>14 171</b>

#### 4-1.5. Capital Social

##### Capital au 31 Décembre 2011

Montant (en nominal)	14 301 200 D
Nombre de titres	143 012
Nombre d'actionnaires	840

##### Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	53 150 600 D
Nombre de titres émis	531 506
Nombre d'actionnaires nouveaux	253

##### Rachat effectués

Montant (en nominal)	-52 317 300 D
Nombre de titres rachetés	-523 173
Nombre d'actionnaires sortant	-244

##### Capital au 31 décembre 2012

Montant (en nominal)	15 134 500 D
Nombre de titres	151 345
Nombre d'actionnaires	849

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

<input type="checkbox"/> Capital social en nominal au 31 décembre 2012	15 134 500
<input type="checkbox"/> Sommes non distribuables de l'exercice	-11 621 (*)
<input type="checkbox"/> Résultat non distribuable des exercices clos	299 272
<b>Capital au 31 décembre 2012</b>	<b>15 422 151</b>

(\*) Les sommes non distribuables de l'exercice se détaillent comme suit :

Résultat non distribuable de l'exercice :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(17 437)
Variation des + (ou -) values réalisées/cession de titres	(12 612)
Frais de négociation	(673)
	<hr/>
	(30 722)

Régularisation des S.N.D

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	1 077 944
Régularisation des S.N.D sur rachats	(1 058 843)
	<hr/>
	19 101

**Sommes non distribuable de l'exercice (11 621)**

#### **4-1.6.Sommes distribuables:**

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **529.840** dinars.

<b>DESIGNATION</b>	<b>AU 31/12/2012</b>	<b>AU 31/12/2011</b>
Résultat d'exploitation	550 693	515 245
Régularisation du résultat d'exploitation:	(20 853)	(20 363)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>529 840</b>	<b>494 882</b>

#### **4.2. Note explicatives Etat de résultat**

##### **4-2.1. Revenus du portefeuille titres:**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 Décembre 2012, un montant de **571 765** dinars détaillé comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>DU 01/01/2012 AU 31/12/2012</b>	<b>DU 01/01/2011 AU 31/12/2011</b>
Intérêts sur obligations et V. assimilées Etat (échus)	303 200	332 271
Intérêts sur obligations et V. assimilées Etat (potentiels)	4 724	-21 090
Intérêts sur obligations et V. assimilées sociétés (échus)	233 557	247 074
Revenus des titres OPCVM	30 284	7 110
<b>Total</b>	<b>571 765</b>	<b>565 365</b>

##### **4-2.2. Revenus des placements monétaires :**

Le total de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à **108 105** dinars et présente le montant des intérêts courus

<b>DESIGNATION</b>	<b>DU 01/01/2012 AU 31/12/2012</b>	<b>DU 01/01/2011 AU 31/12/2011</b>
Revenus des certificats de dépôt échus	634	3 420
Revenus des certificats de dépôt potentiels	47 144	
Revenus des comptes de dépôt	3 062	273
Revenus des autres placements monétaires échus	55 611	70 944
Revenus des autres placements monétaires potentiels	1 654	-913
<b>Total</b>	<b>108 105</b>	<b>73 724</b>

##### **4-2-3 .Charges de gestion des placements :**

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **96.524** dinars, il est détaillé comme suit:

<b>DESIGNATION</b>	<b>DU 01/01/2012 AU 31/12/2012</b>	<b>DU 01/01/2011 AU 31/12/2011</b>
REMUNERATION DU DEPOSITAIRE	18 040	17 316
REMUNERATION DU GESTIONNAIRE	78 484	74 784
<b>Total</b>	<b>96 524</b>	<b>92 100</b>

**4-2-4. Autres charges:**

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à **32.653** dinars.

DESIGNATION	DU 01/01/2012	DU 01/01/2011
	AU 31/12/2012	AU 31/12/2011
Redevance C.M.F	16 628	15 844
Rémunération commissaire aux comptes	14 000	14 000
Publicité et publications	624	601
Agios, frais bancaires et autres charges	95	73
Impôts et taxes	1 306	1 226
<b>Total</b>	<b>32 653</b>	<b>31 744</b>

**Note N° 5 : Autres Informations**

Données par action et ratios pertinents au 31 décembre 2012 :

Données par action :	DU	DU	DU
	01/01/2012	01/01/2011	01/01/2010
	AU	AU	AU
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus des placements	4,492	4,469	5,706
	-		
Charges de gestion des placements	0,638	-0,644	-0,777
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>3,854</b>	<b>3,825</b>	<b>4,93</b>
	-		
Autres charges	0,216	-0,222	-0,249
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>3,639</b>	<b>3,603</b>	<b>4,68</b>
	-		
Régularisation du résultat d'exploitation	0,138	-0,142	-0,952
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,501</b>	<b>3,46</b>	<b>3,728</b>
	-		
Variation des plus (ou moins) values potent./titres	0,115	-0,114	0,426
	-		
Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	0,083	-0,027	-0,348
	-		
Frais de négociation de titres	0,004	-0,015	-0,057
<b>Résultat non distribuable de l'exercice (2)</b>	<b>- 0,203</b>	<b>-0,156</b>	<b>0,021</b>



<b>Résultat net de l'exercice (1+2)</b>		<b>3,436</b>	<b>3,447</b>	<b>4,701</b>
		-		
Résultat non distribuable de l'exercice		0,203	-0,156	0,021
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice		0,126	-0,02	-0,617
<b>Somme non distribuable de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>0,077</b>	<b>-0,176</b>	<b>-0,596</b>
<b>Distribution de dividendes</b>		<b>3,462</b>	<b>3,730</b>	<b>3,955</b>
<b>Valeur liquidateur</b>		<b>105,402</b>	<b>105,555</b>	<b>105,986</b>
<b>Actif net moyen</b>		<b>16 591 844</b>	<b>15 828 972</b>	<b>19 453 519</b>
<b>Ratio de gestion des placements</b>				
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen		-0,58%	-0,58%	0,57%
Autres charges/ Actif net moyen		-0,20%	-0,20%	0,18%
Sommes distribuables de l'ex../Actif net moyen		3,19%	3,13%	2,76%

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Millenium Obligataire SICAV**, comprenant le bilan au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers. Ces états financiers font ressortir un actif net de **15.952.079** pour un capital de **15.422.151** Dinars et une valeur liquidative égale à **105,402** Dinars par action.

### ***I- Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers***

La Direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celle-ci résultante de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimation comptable raisonnable au regard des circonstances.

### ***II- Responsabilité du Commissaire aux Comptes***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit que nous avons effectué selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas des anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre des procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **III- Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de **Millenium Obligataire SICAV** ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **IV- Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance, avec les états financiers annuels, des informations fournies dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Comme il ressort des états financiers Le total des dépôts à terme, des dépôts à vue et des disponibilités de **Millenium Obligataire SICAV**, s'élève au 31 Décembre 2012 à 3.581.752 dinars, soit 22,40% de son actif. En application des dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, le maximum toléré est de 20% de l'actif.

De même, il est à noter que les emplois au titre des sociétés « BTK » et « BTE » représentent respectivement 11,25% et 18,54% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, effectué un examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

**Le commissaire aux comptes :**

**Lamjed Ben Mbarek**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

En application des articles 200 nouveau et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou de ces opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leur caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt lié à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **A. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2012 :**

La convention de gestion conclue le 28 juin 2001 avec la C.G.F, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction, qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 20 juin 2001, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2012 elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et financière ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,4% de l'actif net moyen de Millenium Obligataire SICAV , payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 78.484 dinars T.T.C.
- D'une commission de courtage fixée à 0,3% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement).

### **B. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

**Le commissaire aux comptes :  
Lamjed Ben Mbarek**

## **CAP OBLIG SICAV**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013**

### **AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013**

En notre qualité de commissaire aux comptes de CAP OBLIG SICAV et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Au cours du trimestre, l'actif de CAP OBLIG SICAV a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille de la SICAV. Cette situation demeure non régularisée au 31-03-2013.

En dehors de cette observation, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31-03-2013, tels qu'annexés au présent avis.

Tunis, le 26 Avril 2013

**Le commissaire aux comptes :**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

**CAP OBLIG SICAV**  
**BILAN ARRETE au 31-03-2013**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>ACTIF</u></b>				
<b>AC1 - Portefeuille titres</b>	<b>3.1</b>	<b>19 058 644</b>	<b>18 238 587</b>	<b>19 365 400</b>
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		-	-	344 809
Obligations et valeurs assimilées		18 918 674	18 032 314	18 863 019
Autres valeurs		139 970	206 273	157 572
<b>AC2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>4 541 508</b>	<b>6 918 420</b>	<b>4 864 083</b>
Placements monétaires	<b>3.3</b>	2 013 020	6 802 008	4 428 224
Disponibilités		2 528 488	116 412	435 859
<b>Total Actif</b>		<b>23 600 152</b>	<b>25 157 007</b>	<b>24 229 483</b>
<b><u>PASSIF</u></b>				
<b>PA1 - Opérateurs créditeurs</b>		<b>17 280</b>	<b>19 146</b>	<b>18 907</b>
<b>PA2 - Autres créditeurs divers</b>		<b>4 538</b>	<b>5 274</b>	<b>5 192</b>
<b>Total Passif</b>		<b>21 818</b>	<b>24 420</b>	<b>24 099</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>				
<b>CP1 - Capital</b>	<b>3.5</b>	<b>23 352 887</b>	<b>24 896 280</b>	<b>23 328 608</b>
<b>CP2 - Sommes distribuables</b>		<b>225 447</b>	<b>236 307</b>	<b>876 776</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		54	59	55
Sommes distribuables de la période		225 393	236 248	876 721
<b>Actif Net</b>		<b>23 578 334</b>	<b>25 132 587</b>	<b>24 205 384</b>
<b>Total Passif et Actif Net</b>		<b>23 600 152</b>	<b>25 157 007</b>	<b>24 229 483</b>

**CAP OBLIG SICAV**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**Période du 01-01-2013 au 31-03-2013**  
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-13 au 31-03-13	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Exercice clos le 31-12-12
<b>PR1 - Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>252 253</b>	<b>267 789</b>	<b>995 331</b>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		250 743	266 037	987 981
Revenus des autres valeurs		1 510	1 752	7 350
<b>PR2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>23 341</b>	<b>50 715</b>	<b>230 683</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>275 594</b>	<b>318 504</b>	<b>1 226 014</b>
<b>CH1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>3.6</b>	<b>(51 103)</b>	<b>(60 501)</b>	<b>(233 667)</b>
<b>REVENUS NETS DES PLACEMENTS</b>		<b>224 491</b>	<b>258 003</b>	<b>992 347</b>
<b>CH2 - Autres charges</b>	<b>3.7</b>	<b>(6 470)</b>	<b>(7 632)</b>	<b>(29 437)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>218 021</b>	<b>250 371</b>	<b>962 910</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>7 372</b>	<b>(14 123)</b>	<b>(86 189)</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>225 393</b>	<b>236 248</b>	<b>876 721</b>
<b>PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>(7 372)</b>	<b>14 123</b>	<b>86 189</b>
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		3 646	(23 800)	(15 092)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>221 667</b>	<b>226 571</b>	<b>947 818</b>

**CAP OBLIG SICAV**  
**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du 01-01-2013 au 31-03-2013**  
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-13 au 31-03-13	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Exercice clos le 31-12-12
<b>AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u></b>	<b>221 667</b>	<b>226 571</b>	<b>947 818</b>
Résultat d'exploitation	218 021	250 371	962 910
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	3 646	(23 800)	(15 092)
<b>AN2 - <u>Distribution de dividendes</u></b>	<b>(830 326)</b>	<b>(968 561)</b>	<b>(968 561)</b>
<b>AN3 - <u>Transactions sur le capital</u></b>	<b>(18 391)</b>	<b>(3 163 638)</b>	<b>(4 812 088)</b>
<b>a / Souscriptions</b>	<b>8 005 457</b>	<b>9 015 364</b>	<b>43 842 984</b>
Capital	7 740 404	8 698 381	42 795 403
Régularisation des sommes non distribuables	1 030	(1 374)	(31 296)
Régularisation des sommes distribuables	264 023	318 357	1 078 877
<b>b / Rachats</b>	<b>(8 023 848)</b>	<b>(12 179 002)</b>	<b>(48 655 072)</b>
Capital	(7 719 867)	(11 712 556)	(47 386 837)
Régularisation des sommes non distribuables	(934)	984	31 785
Régularisation des sommes distribuables	(303 047)	(467 430)	(1 300 020)
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>(627 050)</b>	<b>(3 905 628)</b>	<b>(4 832 831)</b>
<b>AN4 - <u>Actif net</u></b>			
Début de période	24 205 384	29 038 215	29 038 215
Fin de période	23 578 334	25 132 587	24 205 384
<b>AN5 - <u>Nombre d'actions</u></b>			
Début de période	232 861	278 663	278 663
Fin de période	233 066	248 595	232 861
<b>Valeur liquidative</b>	<b>101,166</b>	<b>101,099</b>	<b>103,948</b>
<b>AN6 - Taux de rendement annualisé (%)</b>	<b>3,84%</b>	<b>3,30%</b>	<b>3,55%</b>



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2013**

**1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-03-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**2.2- Evaluation des placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à la valeur de marché du 31-03-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

**2.3- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**3.1- Note sur le portefeuille titres**

Le portefeuille-titres est composé au 31-03-2013 d'obligations, de bons de trésor assimilables et de parts de fonds communs de créances.

Le solde de ce poste s'élève au 31-03-2013 à 19 058 644 DT et se répartit comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2013	% de l'actif net	% de l'actif
<b><i>Obligations et valeurs assimilées</i></b>	<b>144 500</b>	<b>18 371 750</b>	<b>18 918 674</b>	<b>80,24%</b>	<b>80,16%</b>
<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>10 000</b>	<b>9 913 000</b>	<b>10 302 852</b>	<b>43,70%</b>	<b>43,66%</b>
BTA 07/2014 8.25	8 000	7 993 100	8 377 889	35,53%	35,50%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 919 900	1 924 963	8,16%	8,16%
<b>Emprunts de sociétés</b>	<b>134 500</b>	<b>8 458 750</b>	<b>8 615 822</b>	<b>36,54%</b>	<b>36,51%</b>
AIL 2008	7 000	140 000	143 651	0,61%	0,61%
ATB 2007-1	3 000	206 250	213 484	0,91%	0,90%

ATL 2006/1	16 000	320 000	333 222	1,41%	1,41%
ATL 2008/1	5 000	100 000	104 360	0,44%	0,44%
CIL 2008/1	9 500	190 000	195 822	0,83%	0,83%
SIHM2008	3 000	180 000	185 076	0,78%	0,78%
STM2007	5 000	200 000	205 472	0,87%	0,87%
UIB 2009/1	2 500	212 500	219 530	0,93%	0,93%
HL 2010/1	3 000	180 000	185 945	0,79%	0,79%
HL 2010/2	2 000	120 000	121 806	0,52%	0,52%
BTE 2010	2 000	160 000	163 158	0,69%	0,69%
CIL 2010/1	9 000	540 000	555 221	2,35%	2,35%
CIL 2010/2	2 000	120 000	122 107	0,52%	0,52%
ATL 2010/1	10 000	600 000	616 224	2,61%	2,61%
ATL 2010/2	5 000	500 000	505 544	2,14%	2,14%
EWL 2010	20 000	1 200 000	1 211 616	5,14%	5,13%
UIB 2011-1	1 000	90 000	92 105	0,39%	0,39%
CIL 2012/1	2 500	200 000	200 052	0,85%	0,85%
CIL 2012/1'	5 000	500 000	502 708	2,13%	2,13%
BTK 2012/1	10 000	1 500 000	1 528 380	6,48%	6,48%
Modern Leasing 2012	5 000	500 000	502 992	2,13%	2,13%
TL 2012-2	7 000	700 000	707 347	3,00%	3,00%
<b>FCC</b>	<b>200</b>	<b>139 261</b>	<b>139 970</b>	<b>0,59%</b>	<b>0,59%</b>
FCC BIAT-CREDIMMO2P2	200	139 261	139 970	0,59%	0,59%
<b>Total</b>	<b>144 700</b>	<b>18 511 011</b>	<b>19 058 644</b>	<b>80,83%</b>	<b>80,76%</b>

### 3.2- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01-01-2013 au 31-03-2013 totalisent 252 253 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01-01-2013 au 31-03-2013	Période du 01-01-2012 au 31-03-2012	Exercice clos le 31-12-2012
Revenus des obligations de sociétés	98 853	83 266	341 099
Revenus des obligations d'Etat	151 890	182 771	646 882
Revenus des FCC	1 510	1 752	7 350
<b>Total</b>	<b>252 253</b>	<b>267 789</b>	<b>995 331</b>

### 3.3- Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31-03-2013 à 2 013 020 DT contre 4 428 224 DT au 31-12-2012.

Le détail des placements monétaires à la date du 31-03-2013 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-03-2013	% actif
Placement à terme	2 000	2 000 000	2 013 020	8,53%
<b>Total</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 013 020</b>	<b>8,53%</b>

### 3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 23 341 DT pour la période allant du 01-01-2013 au 31-03-2013 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme au titre du premier trimestre 2013.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-01-13 au 31-03-13	Période du 01-01-12 au 31-03-12	Exercice clos le 31/12/2012
Revenus des placements à terme	23 341	35 151	167 392
Revenus des BTC	0	15 564	63 291
<b>Total</b>	<b>23 341</b>	<b>50 715</b>	<b>230 683</b>

### 3.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -627 050 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	24 279
Variation de la part Revenu	(651 329)
<b>Variation de l'Actif Net</b>	<b>(627 050)</b>

Les mouvements sur le capital au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2013 se détaillent comme suit :

#### Capital au 01-01-2013

Montant:	23 328 608
Nombre de titres:	232 861
Nombre d'actionnaires :	572

#### Souscriptions réalisées

Montant:	7 740 404
Nombre de titres émis:	77 263
Nombre d'actionnaires nouveaux :	82

#### Rachats effectués

Montant:	-7 719 867
Nombre de titres rachetés:	77 058
Nombre d'actionnaires sortant:	93

#### Capital au 31-03-2013

Montant:	23 349 145 *
Nombre de titres:	233 066
Nombre d'actionnaires :	561

(\*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2013. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2013 au 31-03-2013).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit:

<b>Capital sur la base part de capital de début d'exercice</b>	<b>23 349 145</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 646
Régularisation des sommes non distribuables de la période	96
<b>Capital au 31-03-2013</b>	<b>23 352 887</b>

### 3.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire calculée conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue par CAP OBLIG SICAV. Les charges de gestion se sont élevées à 51 103 DT au cours de la période allant du 01-01-2013 au 31-03-2013.

### 3.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la charge TCL.

# SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration réuni le 15 février 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV-CROISSANCE» pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.456.412, un actif net de D : 13.442.643 et un bénéfice de la période de D : 268.187.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «SICAV-CROISSANCE» comprenant le bilan au 31 Mars 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### ***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « SICAV –CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2013, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Tunis, le 26 avril 2013

Le commissaire aux comptes :  
FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**BILAN ARRETE AU 31 MARS 2013**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>Année 2012</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	10 643 778,745	10 862 036,220	10 424 514,094
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9 660 587,933	10 146 180,063	9 466 895,661
Obligations et valeurs assimilées		332 820,000	349 268,000	328 780,000
Titres OPCVM		650 370,812	366 588,157	628 838,433
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		2 737 972,260	2 424 834,549	2 486 885,087
Placements monétaires	5	1 848 253,607	2 423 752,641	2 485 937,544
Disponibilités		889 718,653	1 081,908	947,543
<b>Créances d'exploitation</b>	6	74 661,170	335 729,750	64 095,695
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 456 412,175</b>	<b>13 622 600,519</b>	<b>12 975 494,876</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	13 769,011	19 165,829	22 055,937
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>13 769,011</b>	<b>19 165,829</b>	<b>22 055,937</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>Capital</b>	12	13 417 902,211	13 593 565,506	12 765 765,376
<b>Sommes distribuables</b>				
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		43,037	45,184	45,184
Sommes distribuables de l'exercice en cours		24 697,916	9 824,000	187 628,379
<b>ACTIF NET</b>		<b>13 442 643,164</b>	<b>13 603 434,690</b>	<b>12 953 438,939</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>13 456 412,175</b>	<b>13 622 600,519</b>	<b>12 975 494,876</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Année 2012
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	8	35 626,480	25 896,032	244 863,332
Dividendes		31 586,480	22 612,032	230 863,332
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 040,000	3 284,000	14 000,000
<b>Revenus des placements monétaires</b>	9	17 734,838	15 680,872	63 372,870
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		53 361,318	41 576,904	308 236,202
<b>Charges de gestion des placements</b>	10	(22 974,829)	(25 226,458)	(96 659,989)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		30 386,489	16 350,446	211 576,213
<b>Autres charges</b>	11	(5 886,657)	(7 218,688)	(25 670,251)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		24 499,832	9 131,758	185 905,962
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		198,084	692,242	1 722,417
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		24 697,916	9 824,000	187 628,379
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(198,084)	(692,242)	(1 722,417)
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		204 351,729	(182 381,009)	(718 616,499)
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		39 674,447	385 542,463	560 520,071
<b>Frais de négociation</b>		(339,250)	(2 400,019)	(3 844,011)
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>268 186,758</b>	<b>209 893,193</b>	<b>23 965,523</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	Année 2012
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	268 186,758	209 893,193	23 965,523
Résultat d'exploitation	24 499,832	9 131,758	185 905,962
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	204 351,729	(182 381,009)	(718 616,499)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	39 674,447	385 542,463	560 520,071
Frais de négociation de titres	(339,250)	(2 400,019)	(3 844,011)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	(191 556,303)	(194 580,364)	(194 580,364)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	412 573,770	(923 789,532)	(1 387 857,613)
<b>Souscriptions</b>			
- Capital	415 745,608	1 345 604,944	8 225 334,723
- Régularisation des sommes non distribuables	10 376,084	17 945,840	224 659,610
- Régularisation des sommes distribuables	4 375,966	15 894,480	72 748,316
<b>Rachats</b>			
- Capital	(17 278,430)	(2 229 334,236)	(9 544 438,605)
- Régularisation des sommes non distribuables	(393,353)	(47 066,690)	(283 504,126)
- Régularisation des sommes distribuables	(252,105)	(26 833,870)	(82 657,531)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>489 204,225</b>	<b>(908 476,703)</b>	<b>(1 558 472,454)</b>
<b>ACTIF NET</b>			
En début de période	12 953 438,939	14 511 911,393	14 511 911,393
En fin de période	13 442 643,164	13 603 434,690	12 953 438,939
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>			
En début de période	48 024	52 902	52 902
En fin de période	49 523	49 634	48 024
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	271,442	274,075	269,729
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	2,08%	1,33%	(0,25%)

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2013**

### **NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

### **NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31 Mars 2013 ou à la date antérieure la plus récente.



### 3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à D : 10.643.778,745 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2013	% Actif Net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>4 129 193,553</b>	<b>9 660 587,933</b>	<b>71,87%</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés admis à la cote</b>		<b>4 129 094,353</b>	<b>9 660 488,733</b>	<b>71,86%</b>
Actions Banque de Tunisie	107 056	608 203,743	1 234 047,599	9,18%
Actions BIAT	18 500	470 063,828	1 295 111,000	9,63%
Actions Placements de Tunisie	26 324	505 117,260	1 316 200,000	9,79%
Actions UIB	64 516	741 097,277	1 136 578,372	8,46%
Actions STB	5 000	52 979,776	37 460,000	0,28%
Actions Monoprix	37 278	120 250,736	1 059 813,541	7,88%
Actions BH	25 856	250 859,624	342 385,153	2,55%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,154	810 796,876	6,03%
Actions Amen Bank	21 624	208 691,023	740 728,098	5,51%
Actions BNA	4 800	32 192,479	43 238,328	0,32%
Actions AIR Liquide	2 971	327 940,909	1 039 849,920	7,74%
Actions CIL	19 484	72 597,890	293 156,264	2,18%
Actions BTE	1 555	29 671,220	43 229,000	0,32%
Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 791,980	50 085,000	0,37%
Actions ATB	3 752	27 710,250	18 046,120	0,13%
Actions UBCI	750	36 683,750	25 833,000	0,19%
Actions UBCI NS	47	2 258,350	1 503,550	0,01%
Actions Carthage Cement	23 443	85 492,160	84 347,914	0,63%
Actions ENNAKL AUTOMOBILES	8 258	88 360,600	86 964,998	0,65%
Actions BT CP 149	40	11,810	360,000	0,00%
Actions BT CP 138	180	159,114	162,000	0,00%
Actions BT CP 141	170	94,668	153,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	150,000	0,00%
Actions BT CP 123	30	31,500	54,000	0,00%

Actions BT CP 160	10	0,959	90,000	0,00%
Actions BT CP 132	10	-	9,000	0,00%
Actions BT CP 154	20	0,004	76,000	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	60,000	0,00%
<b>Actions &amp; droits rattachés non admis à la cote</b>		<b>99,200</b>	<b>99,200</b>	<b>0,00%</b>
Actions BT rompu	5	99,200	99,200	0,00%
<b>Actions SICAV</b>		<b>664 765,310</b>	<b>650 370,812</b>	<b>4,84%</b>
SICAV RENDEMENT	6 514	664 765,310	650 370,812	4,84%
<b>Obligations des sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>320 000,000</b>	<b>332 820,000</b>	<b>2,48%</b>
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	320 000,000	332 820,000	2,48%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>5 113 958,863</b>	<b>10 643 778,745</b>	<b>79,18%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>79,10%</b>	

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2013 à D : 1.848.253,607 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
<b>COMPTES A TERME</b>	<b>847 000,000</b>	<b>848 787,334</b>		<b>6,31%</b>
Compte à terme au 03/04/2013 (au taux de 3,48%)	53 000,000	53 351,699	N°081877	0,40%
Compte à terme au 04/04/2013 (au taux de 3,48%)	26 000,000	26 170,549	N°081967	0,19%
Compte à terme au 05/04/2013 (au taux de 3,48%)	54 000,000	54 350,098	N°081805	0,40%
Compte à terme au 05/04/2013 (au taux de 3,48%)	58 000,000	58 376,031	N°081808	0,43%
Compte à terme au 14/04/2013 (au taux de 3,48%)	43 000,000	43 249,263	N°081138	0,32%
Compte à terme au 23/04/2013 (au taux de 3,48%)	15 000,000	15 076,655	N°081119	0,11%
Compte à terme au 15/06/2013 (au taux de 3,70%)	13 000,000	13 016,868	N°081965	0,10%
Compte à terme au 15/06/2013 (au taux de 3,70%)	54 000,000	54 070,067	N°081787	0,40%
Compte à terme au 26/06/2013 (au taux de 3,70%)	109 000,000	109 044,197	N°081944	0,81%
Compte à terme au 28/06/2013 (au taux de 3,70%)	69 000,000	69 016,787	N°081873	0,51%
Compte à terme au 28/06/2013 (au taux de 3,70%)	97 000,000	97 023,599	N°081969	0,72%
Compte à terme au 29/06/2013 (au taux de 3,70%)	256 000,000	256 041,521	N°081981	1,90%
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>	<b>999 178,622</b>	<b>999 466,273</b>		<b>7,44%</b>
Certificats de dépôts (au taux de 3,70%)	499 589,311	499 753,688	Banque de Tunisie (a)	3,72%
Certificats de dépôts (au taux de 3,70%)	499 589,311	499 712,585	Banque de Tunisie (b)	3,72%
<b>TOTAL</b>	<b>1 846 178,622</b>	<b>1 848 253,607</b>		<b>13,75%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>		<b>13,74%</b>		

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'AMEN BANK

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

#### Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 mars 2013 un montant de D : 74.661,170 contre D : 335.729,750 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Cessions titres à encaisser	74 660,750	236 204,510
Comptes à terme échus à encaisser	-	99 000,000
Intérêts sur comptes à terme à encaisser	-	525,240
Dividendes à encaisser	0,420	-
<b>TOTAL</b>	<b>74 661,170</b>	<b>335 729,750</b>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Ce poste totalise au 31 mars 2013 un montant de D : 13.769,011 contre D : 19.165,829 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance CMF	1 138,450	1 206,087
Etat, retenue à la source	3 956,758	4 268,392
Commissaire aux comptes	8 273,803	13 291,350
Rémunération PDG	400,000	400,000
<b>TOTAL</b>	<b>13 769,011</b>	<b>19 165,829</b>

**Note 8 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 35.626,480 pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013, contre D : 25.896,032 pour la période du 01/01 au 31/03/2012, et se détaillent comme suit :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
<b>Dividendes</b>		
-des titres OPCVM	31 586,480	22 612,032
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>		
- intérêts	4 040,000	3 284,000
<b>TOTAL</b>	<b>35 626,480</b>	<b>25 896,032</b>

**Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 17.734,838, contre D : 15.680,872 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Trimestre 1 2013	Trimestre 1 2012
Intérêts sur comptes à terme	7 042,483	7 313,492
Intérêts sur certificats de dépôt	10 692,355	8 367,380
<b>TOTAL</b>	<b>17 734,838</b>	<b>15 680,872</b>

**Note 10 : Charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D : 22.974,829 contre D : 25.226,458 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Commission de gestion	19 692,707	21 622,713
Rémunération du dépositaire	3 282,122	3 603,745
<b>TOTAL</b>	<b>22 974,829</b>	<b>25 226,458</b>

**Note 11 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à D: 5.886,657 contre D: 7.218,688 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2013</u>	<u>31/03/2012</u>
Redevance CMF	3 282,122	3 603,745
Honoraires commissaire aux comptes	1 350,000	2 345,088
Rémunération du PDG	1 199,989	1 206,291
TCL	54,546	63,564
<b>TOTAL</b>	<hr/> 5 886,657	<hr/> 7 218,688

**Note 12 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01/01 au 31/03/2013 se détaillent ainsi:

**Capital au 31-12-2012**

Montant	12 765 765,376
Nombre de titres	48 024
Nombre d'actionnaires	22

**Souscriptions réalisées**

Montant	415 745,608
Nombre de titres émis	1 564
Nombre d'actionnaires nouveaux	2

**Rachats effectués**

Montant	(17 278,430)
Nombre de titres rachetés	(65)
Nombre d'actionnaires sortants	(2)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	204 351,729
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	39 674,447
Frais de négociation	(339,250)
Régularisation des sommes non distribuables	9 982,731

**Capital au 31-03-2013**

Montant	13 417 902,211
Nombre de titres	49 523
Nombre d'actionnaires	22

# SICAV RENDEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2013

## AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2013

En application des dispositions de l'article 8 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous vous transmettons ci-joint notre rapport sur les états financiers trimestriels de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 Mars 2013.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 Mars 2013, conformément au système comptable des entreprises.

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 Mars 2013, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 27,05%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 16,72% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 Mars 2013.

Tunis, le 30 Avril 2013

**Le commissaire aux comptes :**

**La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C  
Chiheb GHANMI**

**BILAN ARRETE AU 31 Mars 2013**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/03/2013</b>	<b>31/03/2012</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>AC 1- Portefeuille-titres</b>	<b>3-1</b>	<b>244 429 058</b>	<b>260 374 667</b>	<b>263 396 904</b>
b- Obligations et valeurs assimilées		244 429 058	260 374 667	263 396 904
<b>AC 2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3-2</b>	<b>175 062 624</b>	<b>236 802 142</b>	<b>214 256 830</b>
a- Placements monétaires		175 061 633	236 528 424	214 256 218
b- Disponibilités		991	273 718	612
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>	<b>3-3</b>	<b>41 127 308</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>460 618 990</b>	<b>497 176 809</b>	<b>478 153 734</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PA 2- Autres créditeurs divers</b>	<b>3-4</b>	<b>181 657</b>	<b>196 292</b>	<b>186 000</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>181 657</b>	<b>196 292</b>	<b>186 000</b>
<b>ACTIF NET</b>				
<b>CP 1 - Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>456 380 686</b>	<b>492 900 651</b>	<b>462 458 988</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>		<b>4 056 647</b>	<b>4 079 866</b>	<b>15 508 746</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		4 516	674	674
b - Sommes distribuables de la période		4 052 131	4 079 192	15 508 072
<b>ACTIF NET</b>		<b>460 437 333</b>	<b>496 980 517</b>	<b>477 967 734</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>460 618 990</b>	<b>497 176 809</b>	<b>478 153 734</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	ANNEE 2012
<b>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</b>	<b>4-1</b>	<b>2 930 891</b>	<b>3 697 655</b>	<b>12 394 885</b>
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 930 891	3 697 655	12 394 885
<b>PR 2 - Revenus des placements monétaires</b>	<b>4-2</b>	<b>2 101 573</b>	<b>1 455 193</b>	<b>7 787 053</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>5 032 464</b>	<b>5 152 848</b>	<b>20 181 938</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	<b>4-3</b>	(821 884)	(900 330)	(3 470 030)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>4 210 580</b>	<b>4 252 518</b>	<b>16 711 908</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		18	48	1 393
<b>CH 2 - Autres charges d'exploitation</b>	<b>4-4</b>	(135 518)	(145 981)	(569 855)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 075 080</b>	<b>4 106 585</b>	<b>16 143 446</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</b>		(22 949)	(27 393)	(635 374)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>4 052 131</b>	<b>4 079 192</b>	<b>15 508 072</b>
<b>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		22 949	27 393	635 374
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(231 563)	(162 973)	(910 432)
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	-	-
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>3 843 517</b>	<b>3 943 612</b>	<b>15 233 014</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01 au 31/03/2013	Période du 01/01 au 31/03/2012	ANNEE 2012
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 843 517</b>	<b>3 943 612</b>	<b>15 233 014</b>
a - Résultat d'exploitation	4 075 080	4 106 585	16 143 446
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(231 563)	(162 973)	(910 432)
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	-
d - Frais de négociation de titres			
<b>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</b>	<b>(15 318 002)</b>	<b>(17 671 186)</b>	<b>(17 671 186)</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>(6 055 916)</b>	<b>2 791 396</b>	<b>(27 510 789)</b>
<b>a - Souscriptions</b>	71 527 087	92 152 737	383 465 247
- Capital	68 905 765	88 666 860	373 949 964
- Régularisation des sommes non distribuables	19 444	11 703	346 483
- Régularisation des sommes distribuables	2 601 878	3 474 174	9 168 800
<b>b - Rachats</b>	(77 583 003)	(89 361 341)	(410 976 036)
- Capital	(74 753 823)	(85 965 181)	(400 974 294)
- Régularisation des sommes non distribuables	(18 125)	(10 706)	(313 681)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 811 055)	(3 385 454)	(9 688 061)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>(17 530 401)</b>	<b>(10 936 178)</b>	<b>(29 948 961)</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>			
a - En début de période	477 967 734	507 916 695	507 916 695
b - En fin de période	460 437 333	496 980 517	477 967 734
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</b>			
a - En début de période	4 669 932	4 942 308	4 942 308
b - En fin de période	4 610 878	4 969 538	4 669 932
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>99,859</b>	<b>100,005</b>	<b>102,350</b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,28%</b>	<b>3,08%</b>	<b>3,05%</b>



## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**

**(les chiffres sont exprimés en dinars)**

### **NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

### **NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:**

#### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

##### **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Mars 2013 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

##### **2.3 Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

##### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### 3- Notes sur le bilan

#### 3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à 244 429 058 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2013	% Actif Net
<b>OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES</b>				
<i>Obligations de sociétés</i>				
<i>Obligations admises à la cote</i>	<b>850 500</b>	<b>55 886 530</b>	<b>57 014 512</b>	<b>12,38%</b>
Obligations CIL	<b>50 000</b>	<b>2 800 000</b>	<b>2 857 805</b>	<b>0,62%</b>
-CIL 2009/1 TMM+1%	10 000	400 000	410 900	0,09%
-CIL 2010/1	10 000	600 000	616 850	0,13%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	300 000	307 455	0,07%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	1 500 000	1 522 600	0,33%
Obligations BTK	<b>50 000</b>	<b>4 071 350</b>	<b>4 111 880</b>	<b>0,89%</b>
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	571 450	573 270	0,12%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	700 000	702 330	0,15%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	799 900	802 620	0,17%
- BTK 2012-1 TMM+1,75%	20 000	2 000 000	2 033 660	0,44%
Obligations BTE	<b>55 000</b>	<b>4 100 000</b>	<b>4 182 355</b>	<b>0,91%</b>
- BTE 2009 5,25%	40 000	2 800 000	2 863 800	0,62%
- BTE 2010 TMM+0,7%	10 000	800 000	815 710	0,18%
- BTE 2011 TMM+1,3% CAT A	5 000	500 000	502 845	0,11%
Obligations AIL	<b>40 000</b>	<b>2 200 000</b>	<b>2 284 550</b>	<b>0,50%</b>
- AIL 2009/1 6,50%	10 000	200 000	201 030	0,04%
- AIL 2010/1 5,25%	20 000	1 200 000	1 249 440	0,27%
- AIL 2011/1 5,75%	10 000	800 000	834 080	0,18%
Obligations ATL	<b>78 500</b>	<b>4 450 000</b>	<b>4 540 883</b>	<b>0,99%</b>
- ATL 2009 5,5%	10 000	400 000	415 960	0,09%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	800 000	807 380	0,18%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	600 000	616 160	0,13%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	1 800 000	1 842 900	0,40%
- ATL 2010/2 TMM+1%	8 500	850 000	858 483	0,19%
Obligations BH	<b>90 000</b>	<b>4 646 000</b>	<b>4 698 730</b>	<b>1,02%</b>
- BH 2009 TMM+0,8%	20 000	1 846 000	1 863 100	0,40%
- BH SUBORDONNE 2007	70 000	2 800 000	2 835 630	0,62%
Obligations STB	<b>158 000</b>	<b>12 475 400</b>	<b>12 648 512</b>	<b>2,75%</b>
- STB 2008/1 TMM+2%	33 000	2 772 000	2 886 642	0,63%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	4 875 000	4 903 470	1,06%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	1 400 000	1 401 120	0,30%
- STB 2011 6,1%	40 000	3 428 400	3 457 280	0,75%
Obligations HANNIBAL LEASE	<b>60 000</b>	<b>3 600 000</b>	<b>3 689 800</b>	<b>0,80%</b>
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	1 200 000	1 239 500	0,27%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	1 200 000	1 234 940	0,27%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	1 200 000	1 215 360	0,26%
Obligations TL	<b>60 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>3 050 870</b>	<b>0,66%</b>
- TUNISIE LEASING 2009/1 6,5%	20 000	400 000	401 660	0,09%
- TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	1 800 000	1 824 570	0,40%
- TUNISIE LEASING 2011/1 TMM+0,9%	10 000	800 000	824 640	0,18%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2013	% Actif Net
Obligations UIB	<b>35 000</b>	<b>2 950 000</b>	<b>3 023 100</b>	<b>0,66%</b>
- UIB 2009/1 5,25% CAT A	10 000	700 000	720 700	0,16%
- UIB 2011/1 TMM+1%	25 000	2 250 000	2 302 400	0,50%
Emp Subordonné BNA 2009 5,4%	50 000	3 999 500	4 169 450	0,91%
Emp AMEN BANK 2006	35 000	1 400 000	1 409 170	0,31%
Emp ATB 2007/1	21 000	1 680 000	1 747 305	0,38%
Emp ELWIFAK LEASING 2010/1	20 000	1 200 000	1 209 820	0,26%
Emp ATTIJARI BANK 2010 TMM+0,6%	10 000	714 280	719 840	0,16%
Emp ATTIJARI LEASING 2010/1	30 000	1 800 000	1 838 250	0,40%
Emp MEUBLATEX INDUSTRIE	8 000	800 000	832 192	0,18%
<b>Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier</b>	<b>181 000</b>	<b>185 165 918</b>	<b>187 414 546</b>	<b>40,70%</b>
BTA 7,5% AVRIL 2014	40 000	41 530 300	42 724 488	9,28%
BTA 6,75% JUILLET 2017	39 000	40 751 043	41 571 699	9,03%
BTA 5,25% MARS 2016	48 000	48 615 000	48 389 519	10,51%
BTA 6,1% OCTOBRE 2013	15 000	15 792 075	15 467 081	3,36%
BTA 5% OCTOBRE 2015	20 000	19 722 000	20 193 159	4,39%
BTA 5,5% OCTOBRE 2018	4 000	3 883 000	3 988 473	0,87%
BTA 5,5% DECEMBRE 2016	15 000	14 872 500	15 080 127	3,28%
<b>TOTAL</b>		<b>241 052 448</b>	<b>244 429 058</b>	<b>53,09%</b>

### 3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2013 à 175 062 624 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Au 31.03.2013	% actif net
<b>CERTIFICATS DE DEPOTS</b>			<b>125 000</b>	<b>123 035 394</b>	<b>124 550 818</b>	<b>27,05%</b>
<b>Certificats de dépôts à plus d'un an</b>			<b>8 000</b>	<b>8 000 000</b>	<b>8 174 903</b>	<b>1,78%</b>
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	14/08/2011	2 500	2 500 000	2 558 019	0,56%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	20/08/2011	2 500	2 500 000	2 556 569	0,56%
(au taux deTMM +0,5%)	La B.T	15/09/2011	3 000	3 000 000	3 060 315	0,66%
<b>Certificat de dépôt à moins d'un an</b>			<b>117 000</b>	<b>115 035 394</b>	<b>116 375 915</b>	<b>25,28%</b>
(au taux de 4,2%)	La B.T	23/03/2013	8 000	7 992 542	7 999 255	1,74%
(au taux de 4,2%)	La B.T	24/03/2013	500	499 534	499 907	0,11%
(au taux de 4,2%)	La B.T	25/03/2013	2 000	1 998 135	1 999 441	0,43%
(au taux de 4,98%)	La B.T	05/01/2013	21 000	20 793 412	20 990 926	4,56%
(au taux de 4,98%)	La B.T	06/01/2013	17 500	17 327 843	17 490 547	3,80%
(au taux de 4,98%)	La B.T	07/01/2013	10 500	10 396 706	10 493 193	2,28%
(au taux de 4,98%)	La B.T	08/01/2013	20 000	19 803 250	19 984 871	4,34%
(au taux de 4,98%)	La B.T	14/01/2013	3 000	2 970 487	2 995 782	0,65%
(au taux de 4,98%)	La B.T	15/01/2013	2 000	1 980 325	1 996 971	0,43%
(au taux de 4,85%)	La B.T	27/08/2012	6 500	6 256 282	6 403 984	1,39%
(au taux de 4,88%)	La B.T	25/09/2012	9 000	8 660 555	8 839 483	1,92%
(au taux de 4,90%)	La B.T	03/10/2012	17 000	16 356 322	16 681 555	3,62%
<b>BILLETS DE TRESORERIE</b>			<b>5 000</b>	<b>4 949 954</b>	<b>4 976 486</b>	<b>1,08%</b>
(au taux de 4,9%)	ORANGE		3 000	2 970 487	2 994 481	0,65%
(au taux de 5,2%)	ORANGE		2 000	1 979 467	1 982 005	0,43%

<b>COMPTES A TERME</b>			<b>45 068</b>	<b>45 068 000</b>	<b>45 534 329</b>	<b>9,89%</b>
Comptes à terme à plus d'un an			26 886	26 886 000	27 266 891	5,92%
Comptes à terme à moins d'un an			18 182	18 182 000	18 267 438	3,97%
<b>DISPONIBILITES</b>					<b>991</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL</b>				<b>173 053 348</b>	<b>175 062 624</b>	<b>38,02%</b>

(\*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	6,52%
AMEN BANK	tous types	34	7,38%
UBCI	à moins de 3 mois	13	2,82%
<b>TOTAL</b>		<b>77</b>	<b>16,72%</b>

(\*\*) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 13 Millions de Dinars pour ce trimestre.

### 3-3 Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 Mars 2013 un montant de 41 127 308 DT et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/03/2013	31/03/2012
- Compte à terme échu le 29 et 30 Mars	19 927 000	-
- Intérêt à recevoir sur CAT	200 308	-
- Certificat de Dépôt échu le 30 et 31 Mars	21 000 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>41 127 308</b>	<b>-</b>

### 3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste Autres créditeurs divers totalise au 31 Mars 2013 un montant de 181 657 DT contre 196 292 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/03/2013	31/03/2012
- Retenue à la source	123 433	135 110
- Redevance CMF	40 279	43 772
- TCL	4 308	4 379
- Provision honoraires commissaire aux comptes	12 637	12 631
- Provision honoraires PDG	1 000	400
<b>TOTAL</b>	<b>181 657</b>	<b>196 292</b>

### 3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Mars 2013 se détaillent ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>31/03/2013</b>
<b><u>Capital début de la période</u></b>	
Montant	<b>462 458 988</b>
Nombre de titres	4 669 932
Nombre d'actionnaires	4 118
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>	
Montant	68 905 765
Nombre de titres émis	695 814
Nombre d'actionnaires nouveaux	150
<b><u>Rachats effectués</u></b>	
Montant	(74 753 823)
Nombre de titres rachetés	(754 868)
Nombre d'actionnaires sortants	(181)
<b><u>Autres mouvements</u></b>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(231 563)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	0
Régul Sommes non distribuables	1 319
<b><u>Capital fin de la période</u></b>	
Montant	<b>456 380 686</b>
Nombre de titres	4 610 878
Nombre d'actionnaires	4 087

### 4- Notes sur l'état de résultat

#### 4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 930 891 DT pour le premier trimestre de 2013 contre 3 697 655 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

<b>LIBELLE</b>	<b>Trimestre 1 2013</b>	<b>Trimestre 1 2012</b>
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 930 891	3 697 655
<b>TOTAL</b>	<b>2 930 891</b>	<b>3 697 655</b>

#### 4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à 2 101 573 DT contre 1 455 193 DT pour la même période de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>Trimestre 1 2013</b>	<b>Trimestre 1 2012</b>
- Intérêts des certificats de dépôt	1 235 141	921 058
- Intérêts des comptes à terme	798 929	492 005
- Intérêts des billets de Trésorerie	67 503	42 130
<b>TOTAL</b>	<b>2 101 573</b>	<b>1 455 193</b>

#### 4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à 821 884 DT contre 900 330 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>Trimestre 1 2013</b>	<b>Trimestre 1 2012</b>
- Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	704 472	771 711
- Commission de gestion ( Société de Bourse de Tunisie)	117 412	128 619
<b>TOTAL</b>	<b>821 884</b>	<b>900 330</b>

#### 4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/03/2013 à 135 518 DT contre 145 981 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>Trimestre 1 2013</b>	<b>Trimestre 1 2012</b>
- Redevance CMF	117 423	128 630
- TCL	12 581	12 888
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	5 493	3 721
- Charges diverses	21	742
<b>TOTAL</b>	<b>135 518</b>	<b>145 981</b>